Quatre-vingt-huitième année. — N° 71. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 23 Mars 1956.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Arrêté du 14 mars 1956 fixant l'organisation du concours d'attaché d'administration centrale (p. 2766).

Arrêté du 19 mars 1956 fixant le nombre de places d'élèves à l'école nationale d'administration offertes pour l'année 1956 aux élèves de l'école polytechnique (p. 2767).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets portant nomination et mise en disponibilité de magistrats (rectificatifs) (p. 2768).

Arrêtés portant nominations, mutations, mises en disponibilité et en position sous les drapeaux, acceptation de démission, admissions à la retraite et conférant l'honorariat :

Administration pénitentiaire (p. 2768).

Greffiers (p. 2768).

Officiers publics et ministériels (p. 2768).

Officiers publics et ministériels en Algérie (p. 2769).

Personnel des services judiciaires (p. 2769).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêté portant acceptation de démission (adjoints de contrôle au Maroc) (p. 2769).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 22 mars 1956 portant nominations et détachements (administration préfectorale) (p. 2769).

Arrêtés portant détachements (administration centrale et sûreté nationale) (p. 2769).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Arrêtés du 12 mars 1956 relatifs à des régies d'avances et nommant un régisseur (p. 2769).

Arrêté portant mise en position hors cadres (armée de terre, active) (p. 2770).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Arrêté du 2 mars 1956 portant autorisation d'émission de bons à cinq ans par la Société nationale des chemins de fer français (p. 2770).

Arrêté portant nomination de membres du comité national consultatif interprofessionnel des corps gras fluides alimentaires (p. 2770).

Industrie et commerce.

Décret du 20 mars 1956 portant désignation du vice-président de la commission d'utilisation des ressources en gaz et du développement industriel de la région Sud-Ouest (p. 2771).

Agriculture.

Arrêté du 24 février 1956 fixant la date des élections des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires locales des départements d'outre-mer et constitution des bureaux de vote centraux pour ces élections (p. 2771).

Arrêté du 13 mars 1956 portant agrément d'un laboratoire pour l'examen des échantillons de lait et de produits laitiers prélevés aux fins de recherches bactériologiques (p. 2771).

Arrêté fixant la composition de la commission consultative d'intégration dans le corps des ingénieurs des services agricoles (rectificatif) (p. 2771).

(1 f.)

Arrêtés portant promotions, nominations, inscription à un tableau d'avancement, mise en disponibilité, rapportant et complétant les dispositions de précédents arrêtés:

Administration centrale (p. 2771).

Eaux et forêts (p. 2771).

Régisseurs d'avances (p. 2772).

Services agricoles (p. 2772).

Service des haras (p. 2772).

Services vétérinaires (p. 2772).

Travaux agricoles (p. 2772).

Reconstruction et logement.

Arrêté du 1er mars 1956 relatif à la prise en considération des modifications à un projet de reconstruction et d'aménagement (p. 2772).

Postes, télégraphes et téléphones.

Décret du 22 mars 1956 portant délégation de signature (p. 2772).

Arrêté du 15 mars 1956 portant ouverture de crédit (fonds de concours) (p. 2772).

Arrêtés portant détachements (services extérieurs) (p. 2772).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Arrêté du 7 mars 1956 portant renouvellement du mandat d'administrateurs de banques nationalisées (p. 2773).

Arrêtés du 15 mars 1956 approuvant les statuts et la fusion de sociétés mutualistes (p. 2773).

Décisions des 12, 13, 14, 15, 16 et 17 mars 1956 portant homologation de machines dangereuses et de dispositifs de sécurité pour ces machines (p. 2773).

Santé publique et population.

Arrêté du 16 mars 1956 fixant le taux de la taxe due par les instituts vaccinogènes (p. 2775).

Arrêté portant détachement (inspection de la santé et de la population) (p. 2775).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Examen de pouvoirs. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 2776).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 2777).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modification à la liste des membres des groupes. — Nominations de membres de commissions. — Réunions de commissions du jeudi 22 mars 1956. — Convocations de commissions (p. 2778).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis relatif aux décisions prises par le groupe permanent d'étude des marchés administratifs de denrées alimentaires (p. 2779).

Avis aux importateurs de matériel d'équipement, de demi-produits, de petit outillage, d'ouvrages en métaux et de pièces détachées originaires et en provenance de la zone dollar (rectificatif) (p. 2779).

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Liste additive aux listes de classement aux emplois de toutes catégories et aux emplois comportant une aptitude technique spéciale (année 1954, huitième liste) (p. 2779).

Situation de la Banque de France (p. 2791).

Annonces (p. 2792).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 34 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 22 mars 1956. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1161).

N° 17 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 22 mars 1956. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 483).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 16

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 22 mars 1956 (p. 333).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Conseil de la République. — Feuilles 3 et 4 (session de 1955). (Voir le sommaire au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Organisation du concours d'attaché d'administration centrale.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des attachés d'administration centrale, notamment ses articles 5 et 12,

Arrête:

Art. 1er. — Les deux concours institués à l'article 5 du décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955 susvisé, en vue du recrutement des corps d'attachés d'administration centrale, comportent les épreuves suivantes:

A. — *Epreuves écrites.*

1° Une composition sur un sujet d'ordre général de caractère administratif, économique ou social (durée: quatre heures; coefficient: 4);

2° Une composition sur un sujet choisi par le candidat parmi quatre sujets, dont un portant sur l'histoire contemporaine de la France, un sur des questions administratives ou de droit public, un sur des questions économiques et financières, un sur des questions sociales (durée: trois heures; coefficient: 3). Les sujets se rapportent au programme déterminé à l'annexe I du présent arrêté;

3° Une épreuve à option (durée: trois heures; coefficient: 3), au choix des candidats, et consistant en:

Soit une composition sur un sujet de droit administratif se rapportant au programme déterminé à l'annexe II du présent arrêté;

Soit la rédaction d'une note administrative d'après les éléments d'un dossier fourni aux candidats.

B. — *Epreuves orales.*

1° Une conversation d'une durée de dix minutes avec le jury, après une préparation de dix minutes (coefficient: 3).

La conversation porte:

Pour les candidats au premier concours prévu à l'article 5 (1°) du décret du 16 décembre 1955 susvisé, sur un texte relatif aux problèmes économiques et sociaux contemporains;

Pour les candidats au second concours prévu à l'article 5 (2°) du décret précité, sur un texte intéressant l'administration où ils exercent leurs fonctions au moment du concours;

2° Une interrogation sur le programme de législation financière déterminé à l'annexe III du présent arrêté (coefficient: 2);

3° Une interrogation sur des questions préparées pendant dix minutes et portant sur le programme de droit public général et de droit administratif déterminé à l'annexe IV du présent arrêté.

Art. 2. — Sous réserve des dispositions de l'article 4 ci-dessous, l'épreuve de langue étrangère est facultative. Elle consiste en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte écrit dans une des langues suivantes: allemand, anglais, espagnol, italien (durée: deux heures; coefficient: 0,5).

Les notes obtenues pour cette épreuve n'entrent en ligne de compte que dans la mesure où elles excèdent la note 10/20 et pour le seul classement relatif des candidats reçus au concours après avoir subi l'ensemble des épreuves écrites et orales.

Art. 3. — Les candidats au concours font connaître, en déposant leur candidature, leur choix pour la troisième épreuve écrite ainsi que, le cas échéant, l'épreuve de langue étrangère qu'ils désirent subir.

Art. 4. — Il est attribué à chacune des épreuves une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient fixé à l'article 1er ou à l'article 2 ci-dessus. La somme des produits ainsi obtenue forme le total des points pour l'ensemble des épreuves.

Aucun candidat ne peut demander à être affecté au ministère des affaires étrangères s'il n'a obtenu au moins la note 12/20 à l'épreuve de langue étrangère prévue à l'article 2 ci-dessus.

Art. 5. — La liste des candidats autorisés à prendre part au concours est arrêtée, par délégation du président du conseil, par le secrétaire général du Gouvernement.

Art. 6. — Les épreuves écrites sont éliminatoires. Les candidats ayant obtenu pour chacune des épreuves écrites une note au moins égale à 5 sur 20, et pour l'ensemble des épreuves écrites un total de points fixé par le jury et qui ne pourra, en aucun cas, être inférieur à 100, pourront seuls être admis aux épreuves orales pour lesquelles ils seront convoqués individuellement.

Si plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de points, la priorité est accordée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à la première épreuve écrite et, en cas d'égalité de notes sur cette épreuve, au candidat ayant obtenu la note la plus élevée à la troisième épreuve écrite.

Art. 7. — Le jury arrête la liste des candidats admis à prendre part aux épreuves orales, puis la liste de classement définitif des candidats admis à l'issue de ces dernières ainsi qu'une liste complémentaire d'admission, afin de pourvoir éventuellement aux postes disponibles du fait de la démission ou de la défection des candidats reçus au concours. Au vu de ces pièces, le secrétaire général du Gouvernement arrête la liste définitive d'admission à l'emploi d'attaché d'administration.

Les candidats ainsi reçus au concours sont nommés en qualité d'attaché d'administration stagiaire dans chaque administration suivant l'ordre du classement et dans la limite des places offertes.

Ces nominations sont subordonnées au résultat favorable des examens médicaux prévus à l'article 10 du décret n° 47-1456 du 5 août 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 90 du statut général des fonctionnaires, en ce qui concerne l'organisation des comités médicaux, l'admission aux emplois publics et l'octroi des congés de maladie et de longue durée, modifié par le décret n° 49-423 du 23 mars 1949 et n° 53-576 du 12 juin 1953. Les intéressés auront à subir ces examens médicaux à la diligence de leur administration d'affectation.

Art. 8. — Le directeur de la fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 mars 1956.

PIERRE MÉTAYER.

ANNEXE I

Deuxième épreuve écrite.

I. — Histoire politique, économique et sociale de la France depuis 1789. Politique intérieure, politique extérieure, politique d'outre-mer.

II. — Les principes généraux du droit constitutionnel français, souveraineté nationale, gouvernement parlementaire. Séparation des pouvoirs. Régimes électoraux. Histoire des institutions politiques et des libertés publiques depuis 1789.

L'organisation administrative française depuis l'an VIII, principes généraux. Le service public, définition et régime juridique. Extension du rôle de l'Etat. Circonscriptions territoriales. Centralisation et décentralisation, concentration et déconcentration. Problème de la région.

III. — Economie générale. L'industrie et l'agriculture françaises, évolution et production. Politique de plein emploi et de productivité. Prix, subventions économiques. Salaires, coût de la vie, pouvoir d'achat. Problèmes des transports et du commerce extérieur. Plans d'équipement, aménagement du territoire. Le budget de l'Etat et la vie économique. Notions générales sur la monnaie et le crédit. Fiscalité. Investissements.

Géographie économique de la France et de l'Union française.

IV. — L'intervention de l'Etat dans le domaine du droit social. Développement du syndicalisme. Rapports collectifs entre employeurs et salariés. Problèmes de la main-d'œuvre.

Evolution de la démocratie française depuis la fin du XIXe siècle, structure sociale. Agglomérations urbaines et rurales. Habitat. Emigration et immigration. Géographie humaine de la France et de l'Union française.

Régime français de la sécurité sociale. Assistance.

ANNEXE II

Troisième épreuve écrite.

I. — L'organisation et le fonctionnement des services publics. L'Etat. Administrations centrales des ministères et services extérieurs, établissements publics. Services concédés. Entreprises nationales.

L'administration départementale et communale. Préfet, sous-préfet, maire, conseil général, conseil municipal.

II. — Les pouvoirs de l'administration. Pouvoir réglementaire. Actes administratifs. Contrats administratifs, marchés. Notions générales sur le domaine public et le domaine privé, l'expropriation pour cause d'utilité publique, les travaux publics.

III. — Le contentieux administratif. Principes généraux de l'organisation de la juridiction administrative. Différentes branches du contentieux. Responsabilité de la puissance publique. Conseil d'Etat. Tribunaux administratifs. Tribunaux des conflits.

IV. — Le statut des fonctionnaires. Régime des pensions civiles.

ANNEXE III

Deuxième épreuve orale.

I. — Les principes du droit budgétaire et leurs exceptions.

II. — Le budget de l'Etat, contexture, préparation, vote, exécution et contrôle. Collectifs. Budgets autonomes, budgets annexes. Cour des comptes

III. — Les règles générales de la comptabilité publique. Ordonnateurs et comptables. Engagement, liquidation, ordonnancement et payement des dépenses. Contrôle des dépenses engagées.

IV. — Notions sur les impôts, les emprunts et le Trésor.

ANNEXE IV

Troisième épreuve orale.

I. — Etude du programme de la troisième épreuve écrite.

II. — L'organisation des pouvoirs publics. Constitution de 1875. Constitution de 1946. Fonctionnement des pouvoirs publics sous la Constitution de 1946. Question de la constitutionnalité des lois. Droit électoral. Organisation du pouvoir judiciaire.

III. — Régime légal des principales libertés publiques, principes de la réglementation. Egalité et liberté individuelle, liberté de la presse, liberté de réunion et d'association.

Nombre de places d'élèves à l'école nationale d'administration offertes pour l'année 1956 aux élèves de l'école polytechnique.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires et instituant une direction de la fonction publique, modifiée par la loi n° 46-2151 du 7 octobre 1946 en son article 13;

Vu le décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relatif à l'école nationale d'administration, modifié par les décrets n° 47-970 du 2 juin 1947, n° 48-510 du 22 mars 1948, n° 48-1141 du 19 juillet 1948, n° 48-1897 du 15 décembre 1948, n° 50-55 du 13 janvier 1950, n° 52-1126 du 8 octobre 1952, n° 53-557 du 9 juin 1953, n° 54-820 du 14 août 1954, n° 54-869 du 2 septembre 1954 et n° 55-813 du 18 juin 1955;

Vu le décret n° 56-163 du 3 février 1956 portant délégation d'attributions à un secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Arrête:

Art. 1er. — Deux places d'élèves à l'école nationale d'administration sont offertes, dans les conditions prévues à l'article 22 *bis* du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 susvisé, aux élèves de l'école polytechnique terminant leur scolarité en 1956.

Art. 2. — Les élèves de l'école polytechnique, bénéficiaires des dispositions de l'article 1er, seront intégrés à la promotion de l'école nationale d'administration issue des concours de 1957.

Art. 3. — Le directeur de l'école nationale d'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mars 1956.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret portant nomination de magistrats.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 mars 1956 : page 2511, 1re colonne, 16e ligne, au lieu de: « Conseiller à la cour d'appel en congé de longue durée », lire: « Conseiller de cour d'appel en congé de longue durée ».

Décret portant mise en disponibilité d'un magistrat.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 mars 1956 : page 2624, 1re colonne, 47e et 48e ligne, au lieu de: « à compter du 15 février 1956 », lire: « à compter du 15 mars 1956 ».

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 16 mars 1956:

Sont admis, sur leur demande, à faire valoir leurs droits à une pension de retraite:

(A compter du 15 mars 1956.)

M. Issartel (André), surveillant chef (2e classe) à la maison d'arrêt de Saverne (application des dispositions de l'article L. 4, § 2, du code des pensions de retraite).

(A compter du 1er avril 1956.)

M. Buchet (Louis), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Loos (application des dispositions de l'article L. 4, § 2, du code des pensions de retraite).

M. Merveille (Ernest), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Béthune (application des dispositions de l'article L. 4, § 2, du code des pensions de retraite).

Mme Oiseau, née Mazens (Simone), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt de Nîmes (application des dispositions de l'article L. 6, § 3, du code des pensions de retraite).

(A compter du 2 avril 1956.)

M. Helie (Emmanuel), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison d'arrêt d'Orléans (application des dispositions de l'article L. 4, § 2, du code des pensions de retraite).

M. Poupot (André), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Clairvaux (application des dispositions de l'article L. 4, § 2, du code des pensions de retraite).

(A compter du 8 avril 1956.)

Mme Balard, née Elizagoyen (Marianne), surveillante (1re classe) à la maison d'arrêt de Bordeaux (application des dispositions de l'article L. 4, § 2, du code des pensions de retraite).

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison centrale de Clairvaux: M. Hibon (Roger), commis (2e classe) au pénitencier agricole de Casabianda.

A la maison d'arrêt de Saverne: M. Burel (Georges), surveillant chef (2e classe) à la maison d'arrêt de Bar-le-Duc (établissement fermé).

A la direction de la circonscription pénitentiaire de Rennes: M. Tanvet (Emile), surveillant chef (hors classe) à la maison d'arrêt de Saint-Nazaire.

A la maison d'arrêt de Saint-Nazaire: M. Marion (Albert), surveillant chef (2e classe) à la maison d'arrêt d'Alençon.

A la maison d'arrêt d'Alençon: M. Lanvier (Eugène), surveillant chef (3e classe) à la direction de la circonscription pénitentiaire de Rennes.

A la maison d'arrêt de la Santé: M. Rellier (François), surveillant chef adjoint (2e classe) au centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.

A la maison d'arrêt de Montbéliard: M. Friot (Auguste), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Fontevrault.

A la maison d'arrêt de Lons-le-Saunier: M. Serve (Emile), surveillant (3e classe) à la maison centrale de Poissy.

A la maison d'arrêt d'Orléans: M. Brun (François), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Chartres.

A la maison d'arrêt de Vesoul: M. Grenier (René), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt de Besançon.

A la maison de correction de Versailles: Mme Issartel (Yvonne), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt de Saverne.

Sont mutés, sur leur demande, en la même qualité:

A la maison centrale d'Ensisheim: M. Mosser (Dagobert), surveillant (2e classe) aux prisons de Mulhouse.

Aux prisons de Mulhouse: M. Rusch (Jacques), surveillant (5e classe) à la maison centrale d'Ensisheim.

Sont nommées en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Saverne: Mme Burel (Hélène), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt de Bar-le-Duc.

A la maison d'arrêt de Rennes: Mme Tanvet (Désirée), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt de Saint-Nazaire.

A la maison d'arrêt de Saint-Nazaire: Mme Marion (Denise), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt d'Alençon.

A la maison d'arrêt d'Alençon: Mme Lanvier (Geneviève), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt de Rennes.

Sont placés, pour convenances personnelles, dans la position de disponibilité pour une période d'un an:

A compter du 15 avril 1955: M. Forterre (Raoul), surveillant (2e classe) à la maison centrale de Melun.

A compter du 4 mars 1956: M. Faure (Jean), surveillant (3e classe) aux prisons de Fresnes.

Est placé dans la position « sous les drapeaux », à compter du 18 juin 1955: M. Fermaud (André), éducateur (3e classe, 1er échelon) à la maison d'arrêt de Rethel.

Greffiers.

Par arrêté du 15 mars 1956, M. Bellinguer (Ludovic), greffier de 1re classe, 3e échelon, au tribunal de première instance de Saint-Pol, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 15 juillet 1956.

Par arrêté du 15 mars 1956, M. Massonneau (Adrien), greffier de 1re classe, 3e échelon, au tribunal de première instance de Châteaubriant, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 20 mai 1956.

Par arrêté du 15 mars 1956, M. Pastor (Etienne), greffier de 1re classe, 3e échelon, au tribunal de première instance de Château-Thierry, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er mai 1956.

Par arrêté en date du 15 mars 1956, M. Wurch (Léon-Marcel), greffier du régime transitoire au tribunal cantonal de Strasbourg, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er mai 1956.

Par arrêté en date du 17 mars 1956, M. Bach (Robert-Paul-Charles), employé de bureau, est nommé greffier stagiaire au tribunal cantonal de Metz, en remplacement de M. Richard, décédé.

Officiers publics et ministériels.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Arrête:

Art. 1er. — Est acceptée la démission de M. Bourgeois (André-Léon-Georges), notaire à la résidence de Sain-Bel, canton de l'Arbresle (Rhône).

Art. 2. — Sont nommés:

M. Cros (Jean-Marcel), notaire à la résidence d'Aigurande, canton de ce nom (Indre), en remplacement de M. Pouquet (Jean-Marie-Félix), démissionnaire.

M. Lapeyre (Jacques-Marie-Paul), notaire à la résidence de Marseille (Bouches-du-Rhône), en remplacement de M. Lorrain (Maurice-Pierre), démissionnaire.

M. Pouquet (Jean-Marie-Félix), notaire à la résidence d'Annonay, canton de ce nom (Ardèche), en remplacement de M. Lapeyre (Jacques-Marie-Paul), démissionnaire.

M. Brossaud (Olivier-Henri-Clément-Jean-Marie), avoué près le tribunal de première instance de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), en remplacement de M. Chanteclair (Louis-Jean), décédé.

M. Benat (Roland), greffier de la justice de paix de Pantin (Seine), en remplacement de M. Sanche (André-Auguste-Henri), démissionnaire.

M. Sanche (André-Auguste-Henri), greffier de la justice de paix de Boulogne-Billancourt (Seine), en remplacement de M. Girard (André-Marie-Eugène), démissionnaire.

M. Maillard (André-Lucien), déjà greffier de la justice de paix du Teilleul (Manche), huissier de justice au tribunal de première instance de Mortain (même département), en remplacement de M. Denis (Roger-Marcel-Amédée), dont la démission a été acceptée par arrêté du 19 août 1949, à charge de verser à la caisse des dépôts et consignations, la veille de sa prestation de serment, à titre d'indemnité, la somme de 134.000 F qui restera consignée pendant un délai de six mois au profit de qui de droit.

M. Menard (Léon-Marie), huissier de justice au tribunal de première instance de Saint-Flour (Cantal), en remplacement de M. Beraud (Guillaume-Jean), démissionnaire.

Art. 3. — L'honorariat est conféré à:

M. Barrucand (Joseph-Louis-Marie), ancien notaire à la résidence de Pont-de-Beauvoisin (Savoie).

M. Gouttard (Pierre-Claudius), ancien notaire à la résidence de Lyon (Rhône).

M. Epardaud (Maurice-Louis), ancien avoué près le tribunal de première instance de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime).

Fait à Paris, le 22 mars 1956.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation:

Le directeur du cabinet,
PIERRE NICOLAY.

Officiers publics et ministériels en Algérie.

Par arrêté du 15 mars 1956, M. Khaznadar, interprète judiciaire près la justice de paix de Morris, est nommé, sur sa demande, en la même qualité, à la justice de paix de Fedj-M'Zala, en remplacement de M. N'Kaoua, qui a été placé en disponibilité.

Personnel des services judiciaires.

Par arrêté du 14 mars 1956, Mlle Guyot (Yvonne), secrétaire de parquet de 2e classe, 5e échelon, au tribunal de première instance de Marseille, est mise en disponibilité avec demi-traitement, pour une période de six mois, à compter du 1er janvier 1956, en application des dispositions de l'article 92 (alinéa 1er) de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté en date du 15 mars 1956, M. Feidt (Eugène), commis principal au tribunal cantonal de Bouzonville, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Adjoints de contrôle au Maroc.

Par arrêté du 15 mars 1956, est acceptée, à compter du 1er avril 1956, la démission de son emploi offerte par M. Priou (Michel), adjoint de contrôle de 2e classe, 2e échelon, au bureau du territoire du Tadla, à Beni Mellal.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 22 mars 1956 portant détachement d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur, du ministre résidant en Algérie et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes,

Vu le décret du 19 juin 1950 modifié, portant statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Ravail (Jacques), préfet hors classe de la Guadeloupe, est mis à la disposition du ministre résidant en Algérie, pour exercer les fonctions de directeur de la sûreté nationale.

M. Ravail sera, en cette qualité, placé en position de service détaché.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de l'intérieur, le ministre résidant en Algérie et le secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre de l'intérieur,
GILBERT-JULES.

Le ministre résidant en Algérie,
ROBERT LACOSTE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MAURICE PIC.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes,
MARCEL CHAMPEIX.

Décret du 22 mars 1956 portant détachement et nomination de sous-préfets.

Par décret en date du 22 mars 1956:

M. Hosteing (Pierre), sous-préfet hors classe de Mostaganem, est mis à la disposition du ministre résidant en Algérie.

Il sera placé en position de service détaché.

M. Erignac (René), secrétaire général de Saône-et-Loire (hors classe personnelle), est nommé sous-préfet de Mostaganem.

Décret du 22 mars 1956 portant nomination d'un secrétaire général de préfecture.

Par décret en date du 22 mars 1956, M. Gorsse (Marc), sous-préfet de 1re classe, en service détaché, est nommé secrétaire général de Saône-et-Loire (1re classe).

Administration centrale.

Par arrêté du 19 mars 1956, M. Bachelier (Michel), secrétaire d'administration à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement pour une durée de trois ans, afin de lui permettre d'exercer les fonctions d'élève à l'école nationale d'administration.

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er janvier 1956.

Par arrêté du 19 mars 1956, M. Boismenu (André), secrétaire d'administration à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement pour une durée maximum de trois ans, afin de lui permettre d'exercer les fonctions d'élève à l'école nationale d'administration.

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er janvier 1956.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 19 mars 1956, le détachement de M. Boitel (Roger), de la police de la Marne, auprès du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes) est renouvelé, à titre de régularisation, pour la période du 26 mai 1955 au 31 juillet 1955 inclus.

Par arrêté du 19 mars 1956, M. Desrumaux (Jacques), commissaire principal de la sûreté nationale de 4e échelon, en position de détachement auprès du ministère de la France d'outre-mer (Afrique occidentale française), est maintenu dans les mêmes fonctions, dans cette position, pour la période du 4 décembre 1955 au 27 février 1956.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Régies d'avances.

Par arrêté du 12 mars 1956, l'article 2 de l'arrêté du 18 septembre 1947 modifié est à nouveau modifié comme suit:

« Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur de l'entrepôt général de l'armée de l'air n° 631 à Blida est fixé à 4.550.000 F, qui se répartissent comme suit:

« 3.750.000 F, dépenses de personnel;

« 800.000 F, dépenses de matériel. »

(Le reste sans changement.)

Par arrêté du 12 mars 1956, les articles 1er et 2 de l'arrêté du 18 septembre 1947, modifié par les arrêtés des 23 août 1948 et 22 janvier 1951, sont à nouveau modifiés comme suit:

« Art. 1er. — Une régie d'avances est instituée auprès de l'entrepôt général de l'armée de l'air n° 632 à Casablanca... »

(Le reste sans changement.)

« Art. 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 3 millions de francs, répartis comme suit:

« 2.200.000 F, dépenses de personnel;
« 800.000 F, dépenses de matériel. »

(Le reste sans changement.)

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 12 mars 1956, M. le capitaine Patin (Roger) est nommé régisseur d'avances auprès de l'entrepôt général de l'armée de l'air n° 632 à Casablanca.

Armée de terre (active).

Par arrêté du 13 mars 1956, M. le lieutenant de gendarmerie Haegeli (Paul-François) est placé hors cadres (mission) au titre du ministère de l'intérieur, à compter du 1er février 1956, et mis à la disposition du ministre résidant en Algérie (services des liaisons nord-africaines).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Autorisation d'émission de bons à cinq ans par la Société nationale des chemins de fer français.

Le ministre des affaires économiques et financières,

Vu le décret-loi du 31 août 1937 relatif au régime des chemins de fer et la convention du même jour y annexée, ensemble les textes qui les ont modifiés et complétés;

Vu l'article 25 de la loi n° 53-80 du 7 février 1953, modifié par l'article 47 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953;

Vu l'article 7 du décret n° 48-1683 du 30 octobre 1948, modifié par l'article 1er du décret n° 54-207 du 23 février 1954;

Vu le décret n° 56-52 du 4 janvier 1956;

Vu la lettre en date du 14 février 1956 de la Société nationale des chemins de fer français,

Arrête:

Art. 1er. — Pour assurer le financement de ses dépenses d'établissement et de reconstitution, la Société nationale des chemins de fer français est autorisée à émettre des bons à cinq ans, dits bons 1956 à lots-kilomètres, productifs d'un intérêt à 3 p. 100 et assortis de lots donnant droit à des coupons de voyage kilométriques gratuits, tous impôts sur les valeurs mobilières à sa charge.

Art. 2. — Ces bons seront créés en coupures de 5.000 F de valeur nominale, sous la forme au porteur ou sous la forme nominative et numérotés selon la suite naturelle des nombres.

Ils seront émis jouissance du 1er avril 1956 et remboursables en totalité au pair le 1er avril 1961.

Art. 3. — L'intérêt à 3 p. 100 sera payable à terme échu le 1er avril de chaque année et, pour la première fois, le 1er avril 1957.

Art. 4. — Pendant toute la durée de l'emprunt et au cours des mois de mars, juin, septembre et décembre, l'ensemble des bons émis participeront à une loterie dont les lots donneront droit à des coupons de voyage kilométriques gratuits, utilisables dans les conditions ci-après définies.

Les bons gagnants seront déterminés par tirages au sort de dix nombres de cinq chiffres, dix nombres de quatre chiffres et dix nombres de trois chiffres, un même nombre pouvant sortir plusieurs fois.

Tous les bons dont le numéro se terminera par l'un des dix nombres de cinq chiffres auront droit à des coupons de voyage kilométriques pour un parcours de 5.000 kilomètres en classe supérieure.

Tous les bons dont le numéro se terminera par l'un des dix nombres de quatre chiffres auront droit à des coupons de voyage kilométriques pour un parcours de 1.500 kilomètres en classe inférieure.

Tous les bons dont le numéro se terminera par l'un des dix nombres de trois chiffres auront droit à des coupons de voyage kilométriques pour un parcours de 500 kilomètres en classe inférieure.

Le premier tirage aura lieu en juin 1956 et le dernier en mars 1961.

Les coupons de voyage kilométriques seront délivrés par le service des titres de la Société nationale des chemins de fer français sur présentation des titres gagnants qui pourront lui être transmis par l'intermédiaire des gares et bureaux de ville ouverts au service des titres. Ils seront établis au porteur en coupures de 100 kilomètres valables pendant un an à compter du premier jour du mois suivant celui du tirage. Ils seront acceptés en règlement total ou partiel de tout billet ou carte d'abonnement du trafic intérieur français, en toute classe, pour leur valeur, à plein tarif, au jour de leur utilisation, étant précisé que seront conservés les avantages tarifaires dont bénéficient normalement certaines catégories spéciales d'usagers (billets de congés payés, de membres de famille nombreuse, de groupe, etc.).

Art. 5. — Pour tenir compte de la différence de jouissance et également à titre de prime de fidélité, la Société nationale des chemins de fer français est autorisée à remettre, pour chaque bon 1951 à lots-kilomètres, émis en vertu de l'arrêté du 22 novembre 1951 ou de l'arrêté du 22 avril 1953, qui sera présenté à l'échange contre un bon 1956 à lots-kilomètres, un bon de participation à deux tirages de loterie des bons 1956.

Lorsque cet échange sera accompagné de la souscription d'un deuxième bon 1956, il sera remis, au lieu du bon de participation mentionné à l'alinéa précédent, un bon de participation à trois tirages de loterie des bons 1956.

Les bons de participation de chacune des deux catégories susvisées seront numérotés suivant la suite naturelle des nombres. Ils participeront, dans les mêmes conditions que les bons 1956 à lots-kilomètres, respectivement aux deux ou trois premiers tirages trimestriels suivant le mois de leur émission.

Art. 6. — Les bons créés en application du présent arrêté sont garantis par l'Etat.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mars 1956.

PAUL RAMADIER.

Comité national consultatif interprofessionnel des corps gras fluides alimentaires.

Par arrêté du 7 mars 1956, sont nommés membres du comité national consultatif interprofessionnel des corps gras fluides alimentaires:

Représentants des producteurs métropolitains de graines oléagineuses: MM. Pluvinage (René), Angrand (Jacques), Vinot (Gabriel).

Représentant des producteurs métropolitains d'huile d'olive: M. de Garidel (François).

Représentants des organismes stockeurs métropolitains: MM. Babb (Pierre), Bernard (Charles).

Représentants des huileries industrielles métropolitaines: MM. Griffiths (Edmond), Cordesse (André), Maurel (Jean), Peyrelongue (Joseph), Laurent (Alexandre).

Représentant des huileries métropolitaines, moyennes et artisanales: M. Gisbert (Jean).

Représentant des huileries coopératives métropolitaines: M. Ferté (Marc).

Représentant des industries métropolitaines annexes des huiles fluides alimentaires: M. Falque (Roger).

Représentant du commerce des huiles d'olive de la métropole: M. Viterbo (Jules).

Représentants des producteurs, exportateurs ou industriels des territoires d'outre-mer:

Producteurs: MM. Gauthier (Pierre), Sagna (Jules), Mayaki Adamou.

Exportateurs: MM. Pitsillides (Constantin), Frachier (Francisque).

Industriels: MM. Launay (Jean), Decomis (René), Jacobsen (Einer).

Représentants des producteurs, négociants ou industriels d'Algérie:

Producteurs: MM. Astier (Marcel), Andrieux (Louis).

Négociants ou industriels: MM. Tamzali Mustapha, Coulon (Pierre).

Représentants des producteurs, négociants ou industriels de Tunisie:

Producteurs: MM. Ben Cherifa Jelloul, Rousset (Henri).

Négociant: M. Fsar M'Hamed.

Industriel: Le représentant des industriels de Tunisie sera désigné ultérieurement.

Représentants des courtiers spécialisés: MM. Brane (Jean), Laprade (Pierre).

Représentant du commerce des tourteaux: M. Delacroix (Jean).

Le secrétariat du comité est assuré par la direction de la coordination économique et des entreprises nationales.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Décret du 20 mars 1956 portant désignation du vice-président de la commission d'utilisation des ressources en gaz et du développement industriel de la région Sud-Ouest.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 15 février 1941 relative à l'organisation de la production, du transport et de la distribution du gaz;

Vu le décret du 10 février 1955 portant création d'une commission d'utilisation des ressources en gaz et du développement industriel de la région Sud-Ouest de la France,

Décrète:

Art. 1er. — Le nombre des membres de la commission instituée par décret du 10 février 1955 est porté à trente, dont cinq membres nommés pour leur compétence en matière d'utilisation d'énergie.

Art. 2. — M. Louis Armand, président de la Société nationale des chemins de fer français, est nommé membre de la commission et est désigné en qualité de vice-président.

Art. 3. — Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 mars 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

MAURICE LEMAIRE.

AGRICULTURE

Date des élections des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires locales des départements d'outre-mer et constitution des bureaux de vote centraux pour ces élections.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires et notamment les articles 20, 21 et 22;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'institution des commissions administratives paritaires et des comités techniques paritaires, modifié par les décrets n° 48-1708 du 5 novembre 1948 et n° 50-834 du 11 juillet 1950;

Vu l'arrêté du 19 juin 1950 portant institution de commissions administratives paritaires locales pour les personnels de certains cadres en service dans les départements d'outre-mer et relevant du ministère de l'agriculture, modifié par les arrêtés des 5 décembre 1952, 25 juin 1953 et 30 janvier 1956;

Vu les arrêtés des 5 octobre 1953 et 20 octobre 1953 portant désignation des représentants de l'administration au sein des commissions administratives paritaires locales dans les départements d'outre-mer,

Arrête:

Art. 1er. — La date des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire de la Guyane, instituée par l'arrêté susvisé du 19 juin 1950 modifié, est fixée au mardi 24 avril 1956. Le scrutin sera ouvert et clos aux heures réglementaires d'ouverture et de fermeture des bureaux et aura lieu sans interruption.

Art. 2. — Pour les élections des représentants du personnel de la commission administrative paritaire locale prévue à l'article 1er, un bureau de vote central fonctionnera à la conservation des eaux et forêts de la Guyane.

Ce bureau procédera immédiatement après l'heure de clôture du scrutin aux opérations de dépouillement et proclamera les résultats.

Art. 3. — La présidence du bureau de vote prévu à l'article 2 sera assurée par le conservateur des eaux et forêts ou par son délégué. Le secrétariat sera assuré par le chef du service local dont les effectifs représentés au sein de la commission sont les plus nombreux, ou par son représentant.

Art. 4. — Le chef du service de l'administration générale et du personnel est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 février 1956.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur du cabinet,

RAYMOND BRACONNIER.

Agrément d'un laboratoire pour l'examen des échantillons de lait et de produits laitiers prélevés aux fins de recherches bactériologiques.

Par arrêté du 13 mars 1956, le laboratoire des services vétérinaires de l'Aveyron, à Rodez, est agréé pour procéder à l'examen des échantillons de lait et de produits laitiers prélevés aux fins de recherches bactériologiques pour l'application des lois des 1er août 1905 et 2 juillet 1935.

Son ressort est fixé au département de l'Aveyron.

Commission consultative d'intégration dans le corps des ingénieurs des services agricoles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 mars 1956: page 2426, article 1er, au lieu de: « Est reporté l'arrêté du 12 juillet 1951... », lire: « Est rapporté l'arrêté du 12 juillet 1951... ».

Administration centrale.

Par arrêté du 1er mars 1956, M. Pertus (Jean-Claude), vétérinaire sanitaire d'Etat à l'administration centrale, est placé, sur sa demande, pour convenances personnelles, dans la position de disponibilité sans traitement, pour une durée d'un an, à dater du 1er mars 1956.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 7 mars 1956, Mlle Nisbet (Maud), chef de travaux de 4e classe à la station centrale d'hydrobiologie appliquée, est nommée chef de travaux de 3e classe, à compter du 1er mars 1956.

ADDITIF DU 3 MARS 1956 A L'ARRÊTÉ DU 25 FÉVRIER 1956 PORTANT NOMINATION A L'EMPLOI D'AGENT TECHNIQUE DES EAUX ET FORÊTS

M. Ronin (Jean-Roger), élève régulier diplômé de l'école primaire de sylviculture des Barres, à Sainte-Croix (Drôme), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Fourcinet (Drôme), triage n° 58, inspection des eaux et forêts de Die.

Entre M. Ronin et M. Gillot, lire:

M. Peloux (Raymond-Marius), à Sollies-Ville (Var), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Lus-la-Croix-Haute (Drôme), triage n° 81, inspection des eaux et forêts de Gap.

Entre M. Bois et M. Macelin, lire:

M. Maitrot (Roger-Louis), rue de la Maternité, à Blida (Algérie), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Marsannay-la-Côte (Côte-d'Or), triage n° 102, inspection des eaux et forêts de Dijon-Est.

Entre M. Hennequin et M. Vasseur, lire:

M. Caverivière (Joseph-François), à Prats-de-Mollo (Pyrénées-Orientales), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Lapradelle-Puilaurens (Aude), maison forestière du Col-Saint-Louis, triage n° 51, inspection des eaux et forêts de Quillan.

Entre M. Vasseur et M. Barbaras, lire:

M. Chomienne (Georges-Marie), à Doizieu (Loire), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Fontcouverte (Savoie), maison forestière de la Bise, triage n° 51, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

Entre M. Antoine et M. Engilberge, lire:

M. Monnier (Hébert-Camille-Pierre-Henri), 57, rue de Corbeil, à Epinay-sur-Orge (Seine-et-Oise), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Fontrabiouse (Pyrénées-Orientales), triage n° 87, inspection des eaux et forêts de Prades.

Entre M. Hautcœur et M. Vial, lire:

M. Houette (Jean-Paul-Marcel), au Tronquay, par Lyons-la-Forêt (Eure), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à la Lande-de-Goult (Orne), maison forestière de la Gâtine, triage n° 20, inspection des eaux et forêts d'Alençon.

Entre M. Casa et M. Dechanet, lire:

M. Guyomarc'h (Louis-Paul), à Moutiers-Tarentaise (Savoie), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Peisey-Nancroix (Savoie), triage n° 97, inspection des eaux et forêts de Moutiers-Tarentaise.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 5 mars 1956, Mme Rejasse, commis du génie rural, a été constituée régisseur d'avances auprès de la circonscription du génie rural de Limoges (département de la Haute-Vienne), en remplacement de Mlle Leyrat, adjoint technique du génie rural, admise à la retraite pour le payement des dépenses prévues à l'article 1er de l'arrêté interministériel du 13 mars 1953.

Il sera fait application à l'intéressé des dispositions des articles 2 et 3 dudit arrêté. Mme Rejasse recevra des avances d'un montant maximum de 20.000 F.

Par arrêté en date du 12 mars 1956, Mme Cianel (Odette), commis principal, a été nommée régisseur d'avances auprès de la direction des services agricoles de Tarn-et-Garonne, en remplacement de Mme Girbaud, admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er mars 1956.

Services agricoles.

Par arrêté en date du 13 mars 1956, sont mutés d'office et dans l'intérêt du service à dater du 1er avril 1956:

M. Couturier (Paul), ingénieur principal des services agricoles de la Marne, à la protection des végétaux de la circonscription de Lille pour exercer les fonctions d'inspecteur de la protection des végétaux (poste créé).

M. Benas, ingénieur principal de la protection des végétaux d'Avignon, à la protection des végétaux d'Orléans pour y exercer les fonctions d'inspecteur de la protection des végétaux (poste créé).

M. Denizet, ingénieur principal des services agricoles du Cher, à la protection des végétaux de Clermont-Ferrand pour y exercer les fonctions d'inspecteur de la protection des végétaux (poste vacant).

Service des haras.

Par arrêté du 27 février 1956, M. Beucher (Claude) est nommé ouvrier professionnel stagiaire de 4e catégorie (indice 120) au haras du Pin, à dater du 1er janvier 1956.

Par arrêté du 29 février 1956, est inscrit au tableau d'avancement pour le grade de vétérinaire principal des haras, au titre de l'année 1956, M. Bind.

Par arrêté du 2 mars 1956, M. Bind (Jean-Paul), vétérinaire au haras de Montier-en-Der, est promu, sur place, vétérinaire principal 1er échelon, à dater du 1er janvier 1956.

Services vétérinaires.

Par arrêté du 5 mars 1956, M. Ravaud (Marcel) est nommé, après concours, chef de travaux stagiaire attaché à la chaire de physiologie de l'école nationale vétérinaire de Toulouse, à compter du 15 février 1956 (indice 360).

Travaux agricoles.

Par arrêté en date du 6 mars 1956, sont mutés, d'office et dans l'intérêt du service, à compter du 1er avril 1956:

M. Colbrant (Pierre), ingénieur principal des travaux agricoles, contrôleur de la protection des végétaux de Marseille, à la protection des végétaux d'Avignon pour y exercer les mêmes fonctions (poste vacant).

M. Bompuis (Ernest), ingénieur principal des travaux agricoles, contrôleur de la protection des végétaux de Modane, à la protection des végétaux de Lyon pour y exercer les mêmes fonctions (poste vacant).

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Prise en considération des modifications à un projet de reconstruction et d'aménagement.

Par arrêté en date du 1er mars 1956, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, les modifications au projet de reconstruction et d'aménagement de la ville de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) sont prises en considération.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret du 22 mars 1956 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu les décrets des 1er, 9 et 14 février 1956 relatifs à la composition du Gouvernement;

Vu le décret n° 56-169 du 7 février 1956 relatif aux attributions du ministre des affaires économiques et financières;

Vu le décret n° 56-186 du 8 février 1956 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones;

Vu le décret n° 56-197 du 15 février 1956 relatif aux attributions des secrétaires et sous-secrétaires d'Etat relevant du ministre des affaires économiques et financières;

Vu les arrêtés des 8 et 21 février 1956 portant délégation de signature à M. Vaillaud, directeur des bâtiments et des transports;

Vu le décret n° 49-742 du 7 juin 1949 fixant le régime d'occupation de logements par les personnels civils de l'Etat,

Décrète :

Art. 1er. — M. Jullienne, directeur adjoint à la direction des bâtiments et des transports, est habilité à signer les arrêtés portant concession de logement.

Art. 2. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,

EUGÈNE THOMAS.

Fonds de concours.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones et du secrétaire d'Etat au budget en date du 15 mars 1956, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, un crédit de 163.688.000 F applicable aux chapitres ci-après du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1956.

Chap. 1130 — Rémunération des gérants de bureaux secondaires et de divers personnels	17.473.000 F.
Chap. 3100. — Travaux et cessions à titre remboursable	146.215.000
Total	163.688.000 F.

Services extérieurs.

Par arrêté du 19 mars 1956, M. Ballereau (Robert), agent technique de 1re classe des postes, télégraphes et téléphones à la direction des télécommunications de Paris, est, à compter du 5 janvier 1956, placé en position de détachement prévu par les articles 99 (§ 4) et 101 (1er alinéa) de la loi du 19 octobre 1946 pour une durée de six mois, pour remplir une mission en Iran, en qualité d'expert au titre de l'assistance technique des Nations Unies.

Par arrêté du 19 mars 1956, M. Murat (Gustave), chef de secteur des postes, télégraphes et téléphones à Limoges, service régional, est, à compter du 27 décembre 1955, placé en position de détachement prévu par les articles 99 (§ 4) et 101 (3e alinéa) de la loi du 19 octobre 1946 pour une durée de huit mois, pour remplir une mission en Syrie, en qualité d'expert au titre de l'assistance technique des Nations Unies.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Renouvellement du mandat d'administrateurs de banques nationalisées.

Par arrêté en date du 7 mars 1956, ont été renouvelés, pour quatre ans, à compter du 1er janvier 1956, les mandats de MM. Bois-Martel, Riffault, Pernot et Mantrand, en qualité d'administrateurs du Crédit lyonnais, de la Société générale, du Comptoir national d'escompte de Paris et de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

Sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 15 mars 1956, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite Mutuelle du personnel de la caisse primaire de sécurité sociale de l'Ain, n° 1-824, à Bourg (avenue du Mail).

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 15 mars 1956, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Mutuelle Jobbé-Duval, n° 35-319, à Rennes, avec la société mutualiste dite Association générale mutuelle dite municipale, n° 35-9, à Rennes.

Homologation de scies circulaires pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre des affaires sociales,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail, en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 11 mai 1953, modifiée le 21 janvier 1954, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1956,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 4, 7 et 18 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er mars 1958 la scie circulaire à bûches à chevalet oscillant et table basculante construite par la Société Pratica, à Villefranche-sur-Saône (Rhône) et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 157 - 3733 - T 356. — Diamètre de lame: 600 mm.

Art. 2. — En exécution des articles 15 et 17 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation définitive les scies circulaires portatives construites par les Etablissements Prost-Dame, 92 à 100, rue de Baraban, à Lyon (3e), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 291 - 2976 - D 356. — Type 250 MB. Diamètre de lame: 250 et 300 mm.

N° 291 - 2977 - D 356. — Type 350. Diamètre de lame: 350 mm.

N° 291 - 2978 - D 356. — Type 400. Diamètre de lame: 400 mm.

Ces numéros se substituent à ceux accordés par décision du 26 mars 1954.

Art. 3. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des scies circulaires conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 4. — Le vendeur ou le bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué, en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 19 avril 1948.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine les indications suivantes: « Homologation définitive ou théorique accordée par le ministère du travail sous le n° ... »

Art. 5. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mars 1956.

Pour le ministre des affaires sociales:
Pour le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale et par délégation:
Le directeur du travail,
LAMBERT.

Homologation de scies à ruban pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre des affaires sociales,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 22 mai 1952 remplaçant la décision du 2 avril 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2 à 5, 6 et 12 de la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er mars 1958 la scie à ruban à table construite par les Etablissements Mougeotte, à Melay (Haute-Marne) et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 114 - 2775 - T 356. — Type G. F. Diamètre des volants: 700 mm.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 20 octobre 1955.

La machine visée à cet article est équipée du dispositif de protection de la partie travaillante homologué sous le n° 114 - 2.810 - T 356 à l'article 4 de la présente décision.

Art. 2 — En exécution des articles 2 à 5, 6 et 12 de la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, l'homologation théorique accordée aux scies à ruban à table construites par les Ateliers de construction mécaniques d'Annecy, avenue du Thiou, à Annecy (Haute-Savoie), est prorogée jusqu'au 1er juillet 1956 sous les numéros suivants:

N° 315 - 2.799 - T 356. — Type L. G. 50. Diamètre des volants: 700 mm.

N° 315 - 2.800 - T 356. — Type 700 série lourde. Diamètre des volants: 700 mm.

N° 315 - 2.801 - T 356. — Type 800 série lourde. Diamètre des volants: 800 mm.

Ces machines sont équipées du protecteur de partie travaillante dont l'homologation théorique est également prorogée jusqu'au 1er juillet 1956 sous le n° 339 - 977 - T 356.

Les homologations ci-dessus accordées se substituent à celles octroyées par décision du 22 décembre 1953.

Art. 3. — En exécution des articles 2 à 5, 6 et 12 de la décision du 22 mai 1952, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, l'homologation théorique accordée aux scies à ruban à table construites par la Société de constructions industrielles de précision, 145, avenue du Général-Michel-Bizot, à Paris (12e), est prorogée jusqu'au 1er juillet 1956 sous le numéro suivant:

N° 174 - 1.395 - T 356:

Type D. F. G. — Diamètre des volants: 1.100 mm.
Type D2 F. G. — Diamètre des volants: 1.100 mm.
Type D3 J. G. — Diamètre des volants: 1.500 mm.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 22 février 1955.

Art. 4. — En exécution des articles 6, 10 et 12 de la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er mars 1958 le protecteur de partie travaillante pour scie à ruban à table construit par les Etablissements Mougeotte, à Melay (Haute-Marne) et enregistré sous le n° suivant: n° 114 - 2.810 - T 356.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 20 octobre 1955.

Les vendeurs ou loueurs de scies à ruban à table équipées avec le protecteur susvisé seront tenus de satisfaire aux prescriptions du décret du 28 mai 1946 modifié et de la décision du 22 mai 1952, notamment à celles de l'article 5 de cette décision.

Art. 5. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des scies à ruban et des protecteurs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation, ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines ou des protecteurs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 6. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine ou du protecteur vendu ou loué avec le modèle homologué et se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 19 avril 1948.

Il devra également fournir au vendeur une notice relative au montage, au réglage et au mode d'emploi du dispositif de protection.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine et sur le dispositif de sécurité les indications suivantes: « Homologation théorique accordée par le ministère du travail sous le n°... ».

Art. 7. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mars 1956.

Pour le ministre des affaires sociales:
Pour le secrétaire d'Etat au travail
et à la sécurité sociale et par délégation:
Le directeur du travail,
LAMBERT.

Homologation de protecteurs pour dégauchisseuses à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre des affaires sociales,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 19 mai 1948, modifiée le 31 juillet 1950, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution de la décision du 19 mai 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif, font l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er mars 1958:

1° Le protecteur à pont automatique type « Vulcain », construit par les Etablissements Ogier-Boudoul, 15-19, rue Jean-Bourgey, à Villeurbanne (Rhône), et enregistré sous le numéro suivant: n° 58-1478-T 356.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 21 octobre 1955;

2° Le protecteur à pont automatique construit par les Etablissements Mougeotte, à Mélay (Haute-Marne), et enregistré sous le numéro suivant: n° 111-1330-T 356.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 21 octobre 1955.

Art. 2. — Les constructeurs, vendeurs ou loueurs de dégauchisseuses équipées avec les dispositifs de sécurité visés par la présente décision doivent satisfaire aux prescriptions du décret du 28 mai 1946 modifié et de la décision du 19 mai 1948 modifiée, notamment à celles de l'article 3 de cette décision.

Art. 3. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des protecteurs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des dispositifs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 4. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité du dispositif vendu ou loué avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 15 décembre 1950.

Il devra, en outre, faire figurer sur le dispositif les indications suivantes: « Homologation théorique accordée par le ministère du travail sous le n° ... ».

Art. 5. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 1956.

Pour le ministre des affaires sociales:
Pour le secrétaire d'Etat au travail
et de la sécurité sociale et par délégation;
Le directeur du travail,
LAMBERT.

Homologation d'un protecteur pour toupie à arbre vertical pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre des affaires sociales,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 3 août 1953 remplaçant celle du 21 décembre 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 4, 8 et 10 de la décision du 3 août 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux, fait l'objet d'une homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er mars 1958 le dispositif d'alimentation automatique construit par la société La Parisienne de matériel électro-mécanique (P. A. M. E. M.), 7, rue Royale, Paris (8e), et enregistré sous le numéro suivant: n° 628-3.734-T 356.

Art. 2. — Les constructeurs, vendeurs ou loueurs de toupies équipées du dispositif de sécurité visé par la présente décision sont tenus de satisfaire aux prescriptions du décret du 28 mai 1946 modifié et de la décision du 3 août 1953, notamment à celles des articles 2, 3 et 5 de cette décision.

Art. 3. — A compter de la publication de la présente décision, le bénéficiaire n'en pourra faire état que s'il s'engage à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des dispositifs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui lui ont été signifiées.

Il ne pourra mettre en exposition, en vente ou en location des dispositifs de sécurité présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 4. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité du dispositif vendu ou loué avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 29 mars 1949.

Il devra, en outre, faire figurer sur le dispositif les indications suivantes: « Homologation théorique accordée par le ministre du travail sous le n° ... ».

Art. 5. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mars 1956.

Pour le ministre des affaires sociales:
Pour le secrétaire d'Etat au travail
et à la sécurité sociale et par délégation;
Le directeur du travail,
LAMBERT.

Homologation de machines à meuler.

Le ministre des affaires sociales,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 1er avril 1948, modifiée les 8 novembre 1949, 20 novembre 1950, 22 mai 1951 et 17 mai 1954, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution de la décision du 1er avril 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler, font l'objet d'une homologation définitive les meuleuses pneumatiques construites par les Etablissements Charles Maire, 89, rue de Lourmel, à Paris (15e), et enregistrées sous les numéros suivants.

N° 239 - 3.735 - D 356. — Type M 102 H. — Une meule bakélite: 100 × 16 × 25. Vitesse: 9.400 tours-minute.

N° 239 - 3.736 - D 356. — Type M 60. — Une meule bakélite: 60 × 10 × 10. Vitesse: 16.000 tours-minute.

Art. 2. — A compter de la publication de la présente décision, le bénéficiaire n'en pourra faire état que s'il s'engage à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des machines à meuler conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui lui ont été signifiées.

Il ne pourra mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 3. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 22 avril 1948.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine les indications suivantes: « Il[illegible]ologation définitive accordée par le ministère du travail sous le [illegible] ».

Art. 4. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mars 1956.

Pour le ministre des affaires sociales:
Pour le secrétaire d'Etat au travail
et à la sécurité sociale et par délégation:
Le directeur du travail,
LAMBERT.

Homologation de presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux.

Le ministre des affaires sociales,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu l'arrêté du 16 juillet 1948 portant dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 28 mai 1946 en ce qui concerne certains organes de transmission des presses de tous systèmes à mouvement alternatif vertical;

Vu la décision du 16 juillet 1948, modifiée le 28 février 1949, le 16 juillet 1949 et le 22 janvier 1952, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2, 7 (§ *b*), 10 et 14 de la décision du 16 juillet 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses, fait l'objet d'une homologation définitive la presse construite par les Etablissements Georges Bret, à Verneuil-sur-Avre (Eure), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 316 - 3.737 - D 356. — Type P C J 25. — Capacité de frappe: 250 tonnes. Course du coulisseau: 60 mm. Cadence: 40 coups-minute.

Cette machine est munie d'un embrayage à friction à commande électro-pneumatique par boutons-poussoirs homologué définitivement sous le n° 316 - 3.738 - D 356.

Art. 2. — En exécution des articles 2, 5 (§ *a*), 10 et 14 de la décision du 16 juillet 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses, fait l'objet d'une homologation définitive la presse construite par les Etablissements Georges et Ce, à Saint-Dizier (Haute-Marne), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 497 - 3.739 - D 356. — Type D 17 E. — Capacité de frappe: 80 tonnes. Course du coulisseau: 20 à 120 mm. Cadence: 40 coups-minute.

Cette machine est équipée de l'écran protecteur Vivex semi-automatique homologué sous le n° 31 - 468 - D 751 par décision 17 juillet 1951.

Art. 3. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des presses munies de dispositifs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 4. — Le vendeur ou le bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 18 mars 1949.

Il devra également fournir au vendeur une notice relative au montage, au réglage et au mode d'emploi du dispositif de protection.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine et sur le dispositif les indications suivantes: « Homologation définitive accordée par le ministère du travail sous le n°... ».

Art. 5. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mars 1956.

Pour le ministre des affaires sociales:
Pour le secrétaire d'Etat au travail
et à la sécurité sociale et par délégation:
Le directeur du travail,
LAMBERT.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Taux de la taxe due par les instituts vaccinogènes.

Le ministre des affaires sociales (secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population) et le ministre des affaires économiques et financières (secrétariat d'Etat au budget),

Vu la loi du 14 janvier 1950 instituant un laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population et de l'académie de médecine et notamment l'article 9 de cette loi;

Vu le décret du 20 mai 1955 prévoyant la réorganisation du laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population et la transformation de son nom en « Laboratoire national de la santé publique »;

Vu l'article 10 de la loi de finances n° 55-722 du 27 mai 1955,

Arrêtent:

Art. 1er. — La taxe dont sont redevables les fabricants de vaccin antivariolique est fixée pour l'année 1955 à 4,88 p. 100 du chiffre d'affaires réalisé en 1954.

Art. 2. — Les produits de la taxe visée au précédent article seront encaissés à la ligne n° 104: « Produits des taxes sur les analyses, examens et contrôles effectués par le laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population et de l'académie de médecine » des produits divers du budget général.

Art. 3. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux au ministère des affaires sociales (secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population) et le directeur du budget au ministère des affaires économiques et financières (secrétariat d'Etat au budget) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mars 1956.

Pour le secrétaire d'Etat à la santé publique
et à la population et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Inspection de la santé et de la population.

Par arrêté du 19 mars 1956, M. le docteur Aujaleu (Eugène), inspecteur général de la santé et de la population de 1re classe, est maintenu en position de détachement en qualité de directeur au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1956.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

EXAMEN DE POUVOIRS

RAPPORT D'ELECTION

REMIS A LA PRÉSIDENCE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT

4e BUREAU. — *M. Paul Gosset*, rapporteur.

Département de la Gironde.

(1re circonscription, 4e siège.)

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE

Dans son rapport, annexé au compte rendu *in extenso* de la séance de l'Assemblée nationale du jeudi 19 janvier 1956, votre 4e bureau avait réservé sa décision en ce qui concerne l'élection de M. Victor-Luis Réoyo.

Votre 4e bureau avait à se prononcer sur deux points importants:

1° Sur l'identité exacte du candidat proclamé élu;

2° Sur sa nationalité.

L'identité exacte, qui est Luis Réoyo, prénommé Victor, a été établie par une ordonnance du président du tribunal civil de Toulouse en date du 26 mars 1946.

La nationalité est attestée par un certificat établi par le juge de paix des 5e et 7e cantons de Bordeaux en date du 9 mars 1956.

En conséquence, votre 4e bureau vous propose la validation de M. Luis Réoyo (Victor), proclamé élu sur la liste d'union et de fraternité française, présentée par M. Pierre Poujade.

Commission des affaires économiques.

Séance du jeudi 22 mars 1956.

Présents. — MM. Alloin, Balestreri, Baudry d'Asson (de), Bonnet (Christian) (Morbihan), Cartier (Marcel) (Drôme), Castera, Catoire, Denis (Alphonse), Mme Estachy, MM. Georges (Maurice), Goussu, Grandin, Hugues (André) (Seine), Juge, Klock, Lainé (Raymond) (Cher), Larue (Tony) (Seine-Maritime), Leroy, Lespiau, Orvoen, Piette, Ramonet, Rolland, Tamarelle, Temple, Thoral.

Excusés. — MM. Abelin, Jarrosson, Provo.

Suppléants. — MM. Dixmier (de M. Jarrosson), Mancey (de M. Chêne).

Commission des affaires étrangères.

Séance du jeudi 22 mars 1956.

Présents. — MM. Barrachin, Bouhey (Jean), Daladier (Edouard), Devinat, Dronne, Duprat (Gérard), Gayrard, Goin (Félix), Grunitzky, Hernu, Jacquinot (Louis), July, Laniel (Joseph), Lapie (Pierre-Olivier), Le Pen, Lipkowski (de), Marin (Fernand), Mayer (Daniel), Menthon (de), Mondon (Moselle), Moustier (de), Mutter (André), Naegelen (Marcel-Edmond), Pourtalet, Réoyo, Rieu, Schumann (Maurice) (Nord), Vassor, Verdier.

Excusés. — MM. Didez, Pleven.

Suppléant. — M. Conte (de M. Moch).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du jeudi 22 mars 1956.

Présents. — MM. Arbogast, Babet (Raphaël), Barrot (Noël), Bouloux, Cayeux (Jean), Coirre, Courrier, Cuicci, Boutrellot, Mme Duvernois, MM. Ferrand (Pierre) (Creuse), Lacaze (Henri), Mazuez (Pierre-Fernand), Monnerville (Pierre), Mora, Prisset, Mme Rabaté, M. Regaudie, Mme Reyraud, MM. Roclore, Salvetat, Sauer, Savard, Segelle.

Excusés. — MM. Damasio, Pinvidic, Villard (Jean).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du jeudi 22 mars 1956.

Présents. — MM. Baudry d'Asson (de), Binot, Bonnaire, Bouloux, Bourgeois, Boutavant, Cartier (Marcel) (Drôme), Delachenal, Desouches, Mlle Dienesch, MM. Boutrellot, Ducos, Mme Grappe, M. Kir, Mme Lempereur, MM. Léotard (de), Le Strat, Mlle Marzin, MM. Monnier, Perche, Prisset, Révillon (Tony), Rey, Rincent, Mlle Rumeau, MM. Tamarelle, Thamier, Vayron, Viallet, Viatte.

Suppléants. — MM. Dixmier (de M. Raingeard), Ramel (de M. Thébault), Gaillemin (de M. Tremolet de Villers), Dorey (de M. Tubach).

Commission de l'intérieur.

Séance du jeudi 22 mars 1956.

Présents. — MM. Ballanger (Robert), Barbot (Marcel), Bégouin (André) (Charente-Maritime), Brocas, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cayeux (Jean), Cristofol, Gagnaire, Gayrard, Hovnanian, Le Floch, Lenormand (André) (Calvados), Levindrey, Mérigonde, Montalat, Nerzic, Provo, Rey, Roclore, Seitlinger, Vallin, Vignard.

Suppléants. — MM. Dufour (de M. Dreyfus-Schmidt), Garat (de M. Durroux), Ramel (de M. Féron), Gaillemin de M. Priou), Cormier (de M. Véry), Cermolacce (de M. Mariat), Ranoux (de M. Marrane), Mancey (de M. Merle), Bourbon (de M. Penven), Mme Prin (de M. Vergès).

Moyens de communication et tourisme.

Séance du jeudi 22 mars 1956.

Présents. — MM. Auban (Achille), Baylac (Jean), Benoit (Alcide), Berthet, Dufour, Garat (Joseph), Hersant, Leclercq, Liquard, Moniel (Eugène) (Haute-Garonne), Noël (Marcel), Notebart, Parrot, Mme Prin, MM. Ranoux, Regaudie, Mme Reyraud, MM. Ritter, Schmitt (Albert), Vaugelade.

Excusés. — MM. Schaff, Anthonioz, Bichet.

Suppléant. — M. Besson (de M. Médecin).

Commission des pensions.

Séance du jeudi 22 mars 1956.

Présents. — MM. Angibault, Badie, Barry, Bartolini, Bégouin (Lucien) (Seine-et-Marne), Boccagny, Cherrier, Cormier, Delabre, Diori Hamani, Dixmier, Dufour, Mme Gabriel-Péri, MM. Garat (Joseph), Garnier, Guibert, Guichard, Jacquet (Michel), Kir, Masse, Mouton, Penven, Pommier (Pierre), Ranoux, Thiriet, Tourné, Vignard.

Commission de la presse.

Séance du jeudi 22 mars 1956.

Présents. — MM. Bouhey (Jean), Conte, Desson (Guy), Dupuy (Marc), François-Bénard, Gosset, Gravoille, Guibert, Léotard (de), Mérigonde, Meunier (Jean) (Indre-et-Loire), Puy, Soulié (Michel).

Excusé. — M. Réoyo.

Suppléants. — MM. Marcel Noël (de M. Tys), Rolland (de M. Emile Hugues).

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 22 mars 1956.

Présents. — MM. Bacon, Ballanger (Robert), Barrachin, Billat, Bone, Bourbon, Bouxom, Bruyneel, David (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Dejean, Delachenal, Giacobbi, Juge, Juliard (Georges), Juvénal, Mme Lefebvre (Francine), MM. Lussy (Charles), Mazuez (Pierre-Fernand), Mercier (André) (Oise), Mignot, Moisan, Moro-Giafferri (de), Paulin, Perche, Peron (Yves), Raymond-Laurent, Révillon (Tony), Tsiranana, Vaugelade, Verdier.

Suppléants. — MM. Gaillemin (de M. Alliot), Nicolas (Lucien) (de M. Paul Coste-Floret), Ranoux (de M. Demusois), Engel (de M. Mamadou Dia), Dufour (de M. Duclos), Coutant (de M. Durroux), Ramonet (de M. Gaillard), Ramel (de M. Giscard d'Estaing), François-Bénard (de M. Mamadou Konaté), Mme Prin (de M. Kriegel-Valrimont), MM. Blondeau (de M. Ramette), Vayrou (de M. Trémolet de Villers).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du jeudi 22 mars 1956.

Présents. — MM. Besset, Bouret, Cormier, Coutant (Robert), Couturaud, Dupont (Louis), Duquesne, Engel, Gagnaire, Garet (Pierre), Mme Guérin (Rose), M. Leclercq, Mme Lefebvre (Francine), MM. Le Floch, Martin (Robert) (Seine-et-Marne), Masse, Meck, Monnerville (Pierre), Musmeaux, Ramel, Sekou Touré, Thibaud (Marcel) (Loire), Titeux, Vayron, Vuillien.

Suppléants. — M. Fourvel (de M. Ansart), M. Soury (de M. Coquel), M. Mancey (de Mme Galicier), M. Gautier (de M. Jourd'hui), M. Tys (de M. Renard), M. Bégouin (de M. Lainé), M. Monin (de M. Boisdé), M. Cordillot (de M. Legagneux), M. Georges (de M. de Chevigny).

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le vendredi 23 mars 1956, à douze heures (local de la commission des finances):

Projet de loi (n° 1019) organisant les conditions de l'assurance et de la réassurance des récoltes de tabac. — M. le rapporteur général.

Examen, en troisième lecture, du projet de loi relatif à la suspension des taxes indirectes sur certains produits de consommation courante. — M. le rapporteur général.

Réunions de commissions du vendredi 23 mars 1956.

Commission de l'agriculture, à neuf heures trente. — Local n° 232.

Commission des finances, à douze heures. — Local de la commission.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 264.

Sous-commission d'enquête sur le régime fiscal, à onze heures. — Local de la commission des finances.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du vendredi 23 mars 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête formulée par la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, pour effectuer une mission d'information en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française, afin d'étudier l'infrastructure aérienne, routière et portuaire des villes suivantes: Rabat, Port-Etienne, Saint-Louis-du-Sénégal, Conakry, Abidjan, Lomé, Port-Gentil, Brazzaville, Bangui, Fort-Lamy, Rhat et Rhadamès.

2. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête formulée par la commission de la défense nationale sur les problèmes de défense en Afrique noire.

3. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi n° 52-432 du 28 avril 1952 portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux. (N°s 410, année 1952, 204 et 367, session de 1955-1956. — M. Waldeck L'Huillier, rapporteur.)

Documents mis en distribution le vendredi 23 mars 1956.

N° 351. — Proposition de loi de M. Delalande tendant à accélérer la procédure devant la juridiction prud'homale.

N° 362. — Proposition de résolution de M. Le Sassier-Boisauné relative à l'unification des pensions d'invalidité attribuées aux militaires de carrière.

N° 363. — Rapport d'enquête de MM. Coudé du Foresto et Kalenzaga, sur les conditions de gestion financière de la Compagnie française du Gabon et de la Compagnie française du Cameroun.

N° 392. — Projet de loi, adopté avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, portant majoration de l'allocation des vieux travailleurs salariés, des allocations de vieillesse et de l'allocation spéciale.

Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques.

GROUPE DU CENTRE RÉPUBLICAIN D'ACTION RURALE ET SOCIALE

(20 membres au lieu de 19.)

Ajouter le nom de M. Levacher.

Commission de la défense nationale.

Séance du jeudi 22 mars 1956.

Présents. — MM. Augarde, le général Béthouart, Marcel Boulangé, Julien Brunhes, Yves Jaouen, de Lachomette, de Montullé, Parisot, le général Petit, Piales, Edgar Pisani, Jean-Louis Rolland, Rotinat, Marcel Rupied.

Suppléants. — MM. Clerc, Delrieu, Le Digabel, Le Sassier-Boisauné.

Excusés. — MM. Henri Barré, de Maupeou, Michelet.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du jeudi 22 mars 1956.

Présents. — Mmes Gilberte Pierre-Brossolette, Marcelle Delabie, MM. Descours-Desacres, Droussent, René Dubois, Le Digabel, Marcel Molle, Plait, Henri Varlot.

Suppléant. — Mme Cardot.

Excusé. — M. Portmann.

Commissions des finances.

Séance du jeudi 22 mars 1956.

Présents. — MM. Armengaud, Bousch, Courrière, Debû-Bridel, Litaise, Longuet, Pellenc, Peschaud, Primet, Roubert, Tinaud, Walker.

Excusé. — M. Coudé du Foresto.

Suppléants. — MM. Paul Chevallier, Raybaud.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

1re séance du jeudi 22 mars 1956.

Présents. — MM. Jean Geoffroy, Louis Gros, Jozeau-Marigné, Kalb, Marcilhacy, Marcel Molle, Motais de Narbonne, Namy, Péridier, Georges Pernot, Rabouin, Reynouard, Schwartz.

Suppléant. — M. Lodéon.

Excusés. — MM. Carcassonne, Gaston Charlet, Delalande.

2e séance du jeudi 22 mars 1956.

Présents. — MM. Delalande, Louis Geoffroy, Jozeau-Marigné, Kalb, de La Gontrie, Marcel Molle, Motais de Narbonne, Namy, Georges Pernot, Joseph Yvon.

Suppléant. — M. Lodéon.

Excusés. — MM. Carcassonne, Gaston Charlet.

3e séance du jeudi 22 mars 1956.

Présents. — MM. Delalande, Jean Geoffroy, Louis Gros, Jozeau-Marigné, de La Gontrie, Namy, Georges Pernot.

Excusés. — MM. Kalb, Marcel Molle.

Suppléants. — MM. Lodéon, Rupied.

Délégués. — MM. Delalande (par M. Schwartz), Jean Geoffroy (par M. Gaston Charlet), Gros (par M. Marcilhacy), Jozeau-Marigné (par M. Biatarana), de La Gontrie (par M. Chérif Benhabylès), Rupied (par M. Rabouin).

Commission de la marine et des pêches.

Séance du jeudi 22 mars 1956.

Présents. — MM. Abel-Durand, Henri Cornat, Etienne Gay, Le Bot, Razac, Repiquet, de Rocca Serra, Symphor.

Excusés. — MM. Jules Castellani, Vincent Delpuech, Jézéquel, Lachèvre, Le Digabel, Jean-Louis Rolland, Trellu.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le vendredi 23 mars 1956, à dix heures trente (local de la commission):

Avis sur le projet de décret relatif à la présentation du budget de l'Etat (8e lecture). — Rapporteur: M. le rapporteur général.

Projet de loi, adopté avec modification en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, instituant un fonds national de la vieillesse. — Rapporteur pour avis: M. Armengaud.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le vendredi 23 mars 1956, à seize heures (local n° 215):

Désignation des membres de la mission d'enquête en Côte française des Somalis. — Organisation du voyage.

Questions diverses.

Réunions de commissions du vendredi 23 mars 1956.

Commission de la France d'outre-mer, à seize heures. — Local n° 215.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 213.

Sous-commission « Crédits de défense nationale », à dix heures. — Local P. 9.

Commission des finances, à dix heures trente. — Local de la commission.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du vendredi 23 mars 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification des pouvoirs. — 4e bureau. — Election de M. Ibrahima Sall par l'assemblée territoriale du Soudan, en remplacement de M. Keita dit Modibo. (M. Ahmed Abdallah, rapporteur.)

2. — Discussion d'urgence de la proposition de MM. Perier et des membres du groupe de l'union des gauches républicaines pour l'Union française; Boisdon, Alfred Bour et des membres du groupe du mouvement républicain populaire; Bougenot, Chastenet, Maurice Dardelle, Gabriel Schleiter, Troisgros et des membres du groupe des républicains indépendants; Habib-Deloncle, Georges Oudard et des membres du groupe des républicains sociaux, tendant à inviter le Gouvernement, à l'occasion des négociations définissant l'interdépendance entre la République française, le Maroc, la Tunisie, à proposer, dans chaque négociation, la collaboration continue des Etats contractants au sein d'un organisme permanent. (Nos 180 et 196, session 1955-1956. — M. Vignes, rapporteur. — Avis de l'intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union française. — M. Perier, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de MM. Marcel Léger, Georges Riond, Theetten tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour favoriser entre collectivités de la métropole et collectivités d'outre-mer la pratique dite des « jumelages ». (Nos 73 et 163, session 1955-1956. — M. Chastenet, rapporteur.)

4. — Discussion d'urgence de la proposition et proposition de résolution de M. Soppo Priso et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés tendant à amnistier les faits qui se sont produits au Cameroun à l'occasion des événements de mai 1955. (Nos 137 et 195, session 1955-1956. — M. Duval, rapporteur.)

5. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, concernant certaines mesures d'extension du repos dominical dans les territoires d'outre-mer. (Nos 17 et 116, année 1954, et 158, session 1955-1956. — M. Bégarra, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, étendant au territoire des Etablissements français de l'Océanie les dispositions de la loi du 12 août 1902, qui modifient l'article 9 de la loi du 25 ventôse an XI et abrogent les articles 2, 3 et 4 de la loi du 21 juin 1843 sur la forme des actes notariés. (Nos 173, année 1955, et 153, session 1955-1956. — M. Antonini, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de MM. Bernier, Duval, Mme Emilienne Moreau, M. Roger Lévy et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés invitant le Gouvernement à faire financer en totalité par le budget de l'Etat les opérations du F. I. D. E. S., section des départements d'outre-mer, ayant pour objet l'équipement social et le secteur de la production. (Nos 118 et 161, session 1955-1956. — M. Bernier, rapporteur; et n° 184, session 1955-1956. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Duval, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de MM. Alfred Jacobson, Boisdon, Iba Zizen, Le Brun Kéris, Mme Lefaucheux et M. Schmitt tendant à inviter le Gouvernement à porter de 90 p. 100 à 100 p. 100 la subvention métropolitaine aux sections outre-mer du fonds d'investissement pour le développement économique et social (F. I. D. E. S.) pour les exercices 1956 et 1957. (Nos 139 et 168, session 1955-1956. — M. Bernier, rapporteur. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Alfred Jacobson, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 23 mars 1956.

N° 193. — Proposition de M. Louis Delmas tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour favoriser l'acquisition, en France, d'immeubles à usage d'habitation par les métropolitains résidant provisoirement outre-mer (renvoyée à la commission des affaires sociales).

N° 196. — Rapport fait par M. Vignes, au nom de la commission des relations extérieures, sur la proposition (n° 180, session 1955-1956) de MM. Perier et des membres du groupe de l'union des gauches républicaines pour l'Union française; Boisdon, Alfred Bour et des membres du groupe du mouvement républicain populaire; Bougenot, Chastenet, Maurice Dardelle, Gabriel Schleiter, Troisgros et des membres du groupe des républicains indépendants; Habib-Deloncle, Georges Oudard et des membres du groupe des républicains sociaux, tendant à inviter le Gouvernement, à l'occasion des négociations définissant l'interdépendance entre la République française, le Maroc, la Tunisie, à proposer dans chaque négociation la collaboration continue des Etats contractants au sein d'un organisme permanent.

Rectificatif à la liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 22 mars 1956:

Supprimer le n° 183.

Modification à la liste des membres des groupes.

GROUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS

Métropole, Algérie, outre-mer.
(24 membres au lieu de 23.)

Ajouter le nom de M. Alfred Isautier.

Nominations de membres de commissions.

Dans sa séance du jeudi 22 mars 1956, l'Assemblée de l'Union française a nommé:

M. Ramus membre de la commission des affaires économiques, en remplacement de Eschenbrenner.

M. Berthe membre de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, en remplacement de M. de Bruchard.

M. Dédé membre de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, en remplacement de M. Roclore.

M. Berthe membre de la commission de la défense de l'Union française, en remplacement de M. Galimand.

M. Eschenbrenner membre de la commission du plan, de l'équipement et des communications, en remplacement de M. Ramus.

Affaires sociales.

Séance du jeudi 22 mars 1956.

Présents: MM. Bégarra, Bernier, Deroux, Mlle Le Ber, Mme Malroux, M. N'Diaye Guirandou. *Suppléants:* M. Bégarra de M. Thomas, M. Deroux de M. Sarr, M. Lachenal de M. Boiteau, Mlle Le Ber de M. La Gravière.

Excusés: MM. Burkhardt, Dubois, Mme Eboué-Tell.

Agriculture, élevage, chasses, pêches et forêts.

Séance du jeudi 22 mars 1956.

Présents: MM. Boiteau, Cazelles, Charles, Delmas, Duval, Guiter (Jean), Lhuillier, Menguy, Monnet, Reyt. *Suppléants:* M. Boiteau de M. Parinaud, M. Cazelles de M. Belabed, M. Monnet de M. Guyard, M. Reyt de M. de Bruchard.

Assistaient en outre à la séance: MM. Ahmed Abdallah, Charlier, Mme Crémieux, M. Sylla.

Intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union.

Séance du jeudi 22 mars 1956.

Présents: MM. Boisdon, Alfred Bour, Charles-Cros, Chastenet, Oudard, Perier, Plaioux, Troisgros. *Suppléants:* M. Charles-Cros de M. Reverbori, M. Chastenet de M. Bougenot, M. Dardelle de M. Michalet, M. Oudard de M. Chiarasini, M. Perier de M. Rencurel.

Excusé: M. Dubois.

Assistait en outre à la séance: M. Schleiter.

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer se réunira le vendredi 23 mars 1956, à quatorze heures quarante-cinq (local n° 120), à Versailles:

Nomination de rapporteur pour avis pour la proposition (n° 138, session 1955-1956) tendant à inviter le Gouvernement à donner le nom de *Victor-Schœlcher* au premier aviso d'Union française.

La commission des relations extérieures se réunira le vendredi 23 mars 1956, à quatorze heures trente (local n° 116), à Versailles:

Nominations de rapporteurs pour:

La demande d'avis (n° 176, session 1955-1956) sur la proposition de loi (A. N. n° 981) de M. Ninine tendant à promouvoir dans le territoire du Cameroun sous tutelle internationale, confiée à l'administration de la République française, certaines formes constitutionnelles en vue de favoriser le progrès politique, social et économique de ses habitants;

La proposition (n° 286, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement à créer un comité des affaires sahariennes rattaché à la présidence du conseil;

La proposition (n° 169, session 1955-1956) invitant le Gouvernement à doter les espaces sahariens d'un statut politique spécial impliquant la création d'un organisme chargé de toute initiative relative à la mise en valeur et à la réorganisation du système défensif de cette zone, et comportant la mise sur pied d'une région saharienne;

La proposition (n° 136, session 1955-1956) tendant à demander au Gouvernement de prévoir l'affectation judicieuse des fonctionnaires ayant la connaissance du monde musulman.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis relatif aux décisions prises par le groupe permanent d'étude des marchés administratifs de denrées alimentaires.

Le groupe permanent d'étude des marchés administratifs de denrées alimentaires (G. P. E. M. A. D. A.) créé en application du décret du 11 mai 1953 (*Journal officiel* du 12 mai 1953) par l'arrêté du 17 janvier 1955 (*Journal officiel* du 20 janvier 1955) a adopté, lors de sa dernière réunion, une série de décisions relatives aux spécifications applicables:

1° Aux pâtes alimentaires;
2° Aux semoules destinées à la consommation en l'état;
3° Au riz;
4° Au vin de consommation courante;
5° Aux légumes secs;
6° Aux viandes fraîches de gros bovins;
7° Aux huiles végétales alimentaires.

Il est rappelé qu'en application de l'article 2 du décret précité ces décisions sont impératives et que les définitions adoptées doivent être seules retenues dans les marchés de denrées alimentaires, passés par les administrations et collectivités publiques, les établissements publics et les entreprises nationales, sauf cas exceptionnels et sur décision du ministre intéressé après consultation du ministre des affaires économiques.

Ces décisions seront publiées au *Bulletin officiel des services des prix.*

Avis aux importateurs de matériel d'équipement, de demi-produits, de petit outillage, d'ouvrages en métaux et de pièces détachées originaires et en provenance de la zone dollar.

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 15 mars 1956: à la page 2540, 2e colonne, poste 25, numéros du tarif douanier, au lieu de: « 85-01 Cc, De, etc. », lire: « 85-01 Cc, D, etc. » (le reste sans changement).

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Huitième liste additive aux listes de classement aux emplois de toutes catégories et aux emplois comportant une aptitude technique spéciale (année 1954).

MÉTROPOLE, GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

(*Journal officiel* du 3 février 1955.)

I. — *METROPOLE*

ADMINISTRATIONS CENTRALES

EMPLOIS MIXTES

Adjoint administratif.

CATÉGORIE « C »

3 *bis* lire Gizardin (Jean) au lieu de Beslay (Bernard); 3 *ter* lire Beslay (Bernard) au lieu de Paoli (Pierre); 3 *quater* Paoli (Pierre); 3 *quinquies* Acquaviva (Jean).

CATÉGORIE « D »

11 *bis* Marc (Emile); 21 *bis* Perron (Albert); 25 *bis* Huron (Marcel).

Employé de bureau.

CATÉGORIE « C »

1 *bis* Cheutin (Alphonse); 75 *bis* Labbouz (Isaac); 87 *bis* Miriel (Yves); 281 *bis* Guilcher (Louis).

CATÉGORIE « D »

4 *bis* Chauveau (Lucien).

CATÉGORIE « E »

282 *bis* Henriot (Renée).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Bodelot (François).

Agent de service.

CATÉGORIE « C »

1 lire Gorillot (Ernest) au lieu de Guilbault (Gilbert); 1 *bis* Guilbault (Gilbert); 23 *bis* Cassel (Maurice); 24 *bis* Boisrenoult (Georges); 179 *bis* Claudel (Charles); 470 *bis* Corticchiato (Jérôme); 514 *bis* Chayagne (Léon); 533 *quater* Tordjman (Salomon); 550 *bis* Pelletier (Arsène).

CATÉGORIE « D »

13 *bis* Godet (Georges).

CATÉGORIE « E »

76 *bis* Tanguy (Johana); 178 *bis* Rouxel (Albertine); 182 *bis* Henriot (Renée).

EMPLOIS MASCULINS

Conducteur d'automobiles.

CATÉGORIE « C »

34 *ter* Baudin (Lucien).

CATÉGORIE « D »

81 *bis* Moreau (André); 82 *bis* lire Migerel (Cyrano) au lieu de Boriel (Joseph); 82 *ter* Boriel (Joseph).

Garçon de laboratoire.

CATÉGORIE « C »

1 lire Tabet (Raphaël) au lieu de Valfort (Roland); 1 *bis* lire Valfort (Roland) au lieu de Chassaing (Alexandre); 1 *ter* Chassaing (Alexandre)

Ouvrier spécialisé (conducteur de véhicules).

CATÉGORIE « C »

1 Bombili (Eugène).

Ouvrier spécialisé (cuisinier).

CATÉGORIE « C »

2 Dupont (Maurice); 3 Gouy (Bernard); 4 Cossec (Pierre).

Jardinier.

CATÉGORIE « C »

1 Bletzacker (Jean).

Radio-électricien.

CATÉGORIE « C »

1 Heron (Georges).

Manœuvre spécialisé.

CATÉGORIE « D »

1 lire Colombani (Antoine) au lieu de Cardinal (François); 1 *bis* Cardinal (François).

Homme d'équipe et manutentionnaire.

CATÉGORIE « C »

1 lire Gouault (Pierre) au lieu de Reignier (Charles); 1 *bis* Reignier (Charles).

CATÉGORIE « D »

1 *bis* Haustant (Edouard); 5 Bismuth (Mardochée).

EMPLOIS FEMININS

Infirmière.

CATÉGORIE « E »

1 *bis* Collet (Marguerite).

Ouvrière spécialisée (lingère).

13 Delissus (Isabelle); 14 Grandmontagne (Maria); 15 Badoul (Lucienne); 16 Gardette (Charlotte); 17 Cocheteux (Fernande); 18 Saumon (Jeanne).

Couturière-lingère.

1 Herman (Emilienne); 2 Provost (Germaine); 3 Le Faou (Maria); 4 Grandmontagne (Maria); 5 Rouillay (Suzanne); 6 Guillaume (Suzanne); 7 Dietrich (Hélène); 8 Senequier (Germaine); 9 Gardette (Charlotte); 10 Perron (Emilienne); 11 Gottesdiener (Estera); 12 Monard (Henriette); 13 Lagarde (Germaine); 14 Saumon (Jeanne).

SERVICES EXTERIEURS

EMPLOIS MIXTES

Commis.

CATÉGORIE « C »

Aveyron.

1 Martin (Aimé).

Corse.

1 *bis* Lega (Marcel).

Hérault.

7 Martin (Aimé).

Marne.

2 Ladry (Gabriel).

CATÉGORIE « D »

Côte-d'Or.

2 Quevat (Jean).

Dordogne.

1 Cabon (André).

Loire-Inférieure.

5 Cabon (André).

CATÉGORIE « E »

Pyrénées (Hautes-).

1 Bernier (Marie).

Employé de bureau.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

27 *bis* Barneaud (René); 40 *bis* Kitaeff (Joseph).

Côtes-du-Nord.

36 *bis* Le Meur (Pierre).

Garonne (Haute-).

22 *bis* Marquise (Marcel).

Pyrénées (Hautes-).

11 *bis* Marquise (Marcel).

Rhin (Bas-).

57 *bis* Ellis (Alphonse).

CATÉGORIE « D »

Côte-d'Or.

8 *bis* Dodel (Edmond); 12 Sirdey (Emile).

Dordogne.

11 David (Marc).

Gard.

2 *bis* Combes (André).

Hérault.

6 *bis* Combes (André).

Sèvres (Deux-).

7 Chollet (Auguste).

Yonne.

3 Sirdey (Emile).

CATÉGORIE « E »

Alpes-Maritimes.

35 *bis* Roque (Victoria).

Marne.

2 *bis* Dormois (Françoise).

Meurthe-et-Moselle.

3 *bis* Mathieu (Renée).

Savoie (Haute-).

3 Dormois (Françoise).

Seine.

36 *bis* Henriot (Renée).

Seine-et-Oise.

4 Henriot (Renée).

Var.

12 *bis* Mathieu (Renée).

Agent de service.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

251 *bis* Collange (Léon).

Meurthe-et-Moselle.

90 Linden (Jean).

Meuse.

1 *bis* Lasselin (Richard).

Nord.

94 *bis* Vanhoutte (Jean-François); 159 *bis* Dreyer (René).

Saône-et-Loire.

37 Staquet (Bernard).

Seine.

289 *bis* Dreyer (René).

Guadeloupe.

1 *bis* Casimir (Thimothée).

Martinique.

6 *bis* Casimir (Thimothée); 9 Pamphile (Justin).

CATÉGORIE « D »

Hérault.

3 *bis* Combes (André).

CATÉGORIE « E »

Seine.

42 *bis* Henriot (Renée).

Seine-et-Oise.

9 *bis* Henriot (Renée).

EMPLOIS MASCULINS

Ouvrier spécialisé (ajusteur de précision).

CATÉGORIE « C »

Gironde.

1 Jarnolle (Pierre).

Aide-jardinier.

Aisne.

1 Ferrier (Louis).

Manœuvre spécialisé.

CATÉGORIE « C »

Côtes-du-Nord

5 Gerard (Gaston).

Ille-et-Vilaine.

17 Gerard (Gaston).

CATÉGORIE « D »

Finistère.

41 *bis* Cardinal (François).

EMPLOIS FEMININS

Ouvrière spécialisée (couturière lingère).

Seine.

9 *bis* Perron (Emilienne).

Seine-et-Oise.

2 Perron (Emilienne).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

EMPLOIS MASCULINS

Agent technique des eaux et forêts.

CATÉGORIE « C ».

Ardennes.

2 Le Roux (Hyacinthe).

Côte-d'Or.

1 Le Roux (Hyacinthe).

CATÉGORIE « D ».

Corse.

1 *bis* Milliat (Alphonse).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre).

EMPLOIS MASCULINS

Garçon de bureau au musée de l'armée.

CATÉGORIE « C ».

8 Elleboode (Emile); 9 Barthere (Louis).

Casernier en Algérie.

CATÉGORIE « C ».

11 *bis* Guidicelli (Griggolio).

Casernier en Tunisie.

CATÉGORIE « C ».

10 *bis* Guidicelli (Griggolio).

Agent de surveillance (ex-gardien de champ de tir).

CATÉGORIE « C ».

Calvados.

34 *bis* Postel (Ernest).

Morbihan.

43 *bis* Postel (Ernest).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

EMPLOIS MASCULINS

Gardien des musées nationaux.

CATÉGORIE « C ».

Seine.

12 *bis* Belloni (Dominique).

CATÉGORIE « D ».

Seine.

5 Brahimi Mustapha.

Surveillant bibliothèque nationale.

CATÉGORIE « C ».

8 *bis* Phibel (Hector).

Concierge lycées.

CATÉGORIE « C ».

Seine.

24 Zimmer (Valentin).

Garçon de laboratoire.

(Ecole centrale des arts et manufactures, école normale supérieure, facultés, observatoires, Muséum national d'histoire naturelle, Observatoire de Paris.)

CATÉGORIE « D ».

Ille-et-Vilaine.

1 Douard (Auguste).

Gardien de bibliothèque.

(Bibliothèque nationale des grands établissements, des universités, bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.)

CATÉGORIE « C ».

Côte-d'Or.

3 Gillot (Louis).

Doubs.

8 Gillot (Louis).

Garonne (Haute-).

6 *bis* De Bonnecaze (René).

CATÉGORIE « D ».

Bouches-du-Rhône.

1 Lire Goepfert (Auguste) au lieu de Loubet (Jean); 1 *bis* Loubet (Jean).

Ille-et-Vilaine.

1 Lire Douard (Auguste) au lieu de Grandin (Adolphe); 1 *bis* Grandin (Adolphe).

MINISTERE DES FINANCES

Service des affaires générales.

EMPLOIS MASCULINS

Receveur buraliste de 1re classe.

CATÉGORIE « C ».

Aude.

1 Lire Abbal (Pierre) au lieu de Huc (Eugène); 1 *bis* Huc (Eugène).

Gard.

1 Abbal (Pierre).

Garonne (Haute-).

1 Prevot (Guy).

CATÉGORIE « D ».

Vendée.

1 Guilbaud (Maurice).

Direction générale des impôts.

Receveur buraliste de 2e classe.

CATÉGORIE « C ».

Bouches-du-Rhône.

31 *ter* Rocchini (François).

Charente-Maritime.

12 *bis* Deneuvis (Marius).

Côtes-du-Nord

31 *bis* Le Meur (Pierre).

Creuse

1 Lire Glomot (René) au lieu de Olivier (Lucien); 1 *bis* Olivier (Lucien).

Indre-et-Loire.

6 *bis* Deneuvis (Marius).

Isère.

19 *bis* Duee (Auguste).

Var.

27 *bis* Rocchini (François).

Vienne (Haute-).

31 Parneix (Léonard).

CATÉGORIE « D »

Gard.

6 *bis* Combes (André).

Hérault.

11 *bis* Combes (André).

Moselle.

7 Zemke (Robert).

Sèvres (Deux-).

2 Chollet (Auguste).

CATÉGORIE « E »

Pyrénées-Orientales.

1 Haynes (Andrée).

Services extérieurs du Trésor.

EMPLOI MIXTE

Agent de recouvrement des services du Trésor.

CATÉGORIE « C »

Ille-et-Vilaine.

1 Legay (Joseph).

CATÉGORIE « D »

Indre.

1 Bordat (Alexandre).

Direction générale des douanes et des droits indirects.

EMPLOIS MASCULINS

Préposé et matelot des douanes.

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 *bis* Ligier (Gabriel); 13 *bis* Marchais (Michel).

Côtes-du-Nord.

3 *bis* Lirzin (Yves).

Landes.

3 Marchais (Michel).

Pyrénées-Orientales.

10 Grau (Laurent).

Seine.

18 *bis* Lirzin (Yves).

Var.

1 Lire Ligier (Gabriel) au lieu de Ferrandi (Jean); 1 *bis* Ferrandi (Jean).

EMPLOI FEMININ

Agent de service (ex-dame visiteuse).

CATÉGORIE « E »

Rhin (Bas-).

1 Hiltz (Edith).

Seine-Maritime.

1 Verstraete (Suzanne).

Administration des monnaies et médailles.

Ouvrier de l'équipe d'entretien du service intérieur.

CATÉGORIE « D »

Seine.

1 Meo (Daniel).

Atelier général du timbre.

Timbreur.

CATÉGORIE « C »

3 Soton (François).

Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (S. E. I. T. A.).

EMPLOI MASCULIN

Ouvrier des manufactures (cadre fabrication).

CATÉGORIE « C »

Loire-Inférieure.

40 Mac Carthy (Michel).

Nord.

8 Peron (Jean-Marie).

Puy-de-Dôme.

20 *bis* Germain (Alphonse).

Seine.

71 Mac Carthy (Michel).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

141 *bis* Spinard (Guy).

Bouches-du-Rhône.

194 *bis* Jule (Georges); 207 *bis* Palmese (André).

Finistère.

8 *bis* Cloarec (Jean); 101 Puillandre (Pierre).

Gironde.

74 *bis* Ducasse (René).

Loire-Inférieure.

197 *bis* Lucet (Gérard).

Loiret.

56 *bis* Richoudeau (Gaston).

Maine-et-Loire.

104 *bis* Lucet (Gérard).

Moselle.

32 *bis* Giacomazzi (Marie).

Puy-de-Dôme.

14 *bis* Dausque (Gustave); 42 *bis* Spinard (Guy); 44 Neuville (André).

EMPLOI FEMININ

Ouvrière des manufactures.

Bouches-du-Rhône.

45 Astruc (Marguerite); 46 Peisson (Delphine); 47 Faramia (Raymonde); 48 Nourry (Marguerite); 49 Gaussens (Jeanne); 50 Algoie (Hélène); 51 Gerin (Fosca); 52 Olivi (Clotilde); 53 Freze (Emilienne); 54 Blouvat (Anna).

Finistère.

1 Gautier (Denise) au lieu de Lavalou (Jeanne); 1 *bis* Lavalou (Jeanne); 8 *bis* Ropars (Philomène); 10 *ter* Caillot (Gisèle); 12 Madec (Marie).

Gironde.

19 Calvez (Gisèle); 20 Ollier (Marie); 21 Brossard (Gisèle); 22 Mazerac (Marie); 23 Monfouga (Jeanne).

Lot-et-Garonne.

13 Hayotte (Marie); 14 Pailhas (Fernande).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Sûreté nationale.

EMPLOIS MIXTES

Employé de bureau.

CATÉGORIE « C »

Aude.

2 Rous (Roger).

Garonne (Haute-).

4 Mech (Clément); 5 Rous (Roger).

Hérault.

3 Mech (Clément).

Seine.

1 Delouvrier (Gabriel).

Seine-Inférieure.

1 Rognon (Jean).

Seine-et-Oise.

1 Delouvrier (Gabriel).

Agent de service.

CATÉGORIE « D »

Réunion.

1 Maillot (Paul).

MINISTERE DE LA JUSTICE

EMPLOI MASCULIN

Surveillant à l'administration pénitentiaire.

CATÉGORIE « D »

Maine-et-Loire.

1 Leblond (Charles).

Rhin (Bas-).

1 lire Breyer (René) au lieu de Richard (Jean); 1 *bis* Richard (Jean).

Rhin (Haut-).

1 Breyer (René).

Seine.

1 Leblond (Charles).

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

EMPLOIS MASCULINS

Agent technique (ex-agent des lignes).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 lire Ligier (Gabriel) au lieu de Hilaire (Edmond); 1 *bis* Hilaire (Edmond).

Finistère.

1 lire Brebant (Henri) au lieu de Menez (Théophile); 1 *bis* Menez (Théophile).

Loire-Inférieure

1 lire Brebant (Henri) au lieu de Leconte (Christian); 1 *bis* Menanteau (Camille); 1 *ter* Leconte (Christian); 1 *quater* Gilbert (Yves).

Vaucluse.

1 lire Ligier (Gabriel) au lieu de Fontroque (Pierre); 1 *bis* Fontroque (Pierre).

Facteur des postes.

CATÉGORIE « C »

Aisne.

1 Taramini (Michel).

Seine-et-Marne.

1 Taramini (Michel).

CATÉGORIE « D »

Côte-d'Or.

1 *bis* Sirdey (Emile).

Côtes-du-Nord.

8 *bis* Milin (Auguste).

Eure-et-Loir.

1 Benmatti Yahia.

Finistère.

9 Puillandre (Pierre).

Indre-et-Loire.

2 bis Joffroy (Paul).

Loire.

1 Dizier (Louis).

Loire-Inférieure.

3 *bis* Milin (Auguste).

Maine-et-Loire.

1 *bis* Poly (Georges); 5 *bis* Joffroy (Paul).

Rhône.

3 *bis* Dizier (Louis).

Yonne.

1 *bis* Sirdey (Emile).

Chargeur.

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Lire Ligier (Gabriel) au lieu de Aversenq (Georges); 1 *bis* Aversenq (Georges).

Vaucluse.

1 Ligier (Gabriel).

Manutentionnaire.

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 *bis* Ligier (Gabriel).

Côte-d'Or.

2 Sirdey (Emile).

Vaucluse.

1 Lire Ligier (Gabriel) au lieu de Jarsaille (André); 1 *bis* Jarsaille (André).

Yonne.

1 Sirdey (Emile).

Aide-magasinier.

CATÉGORIE « D »

1 *bis* Chauveau (Lucien); 4 *bis* Renard (Marcel).

EMPLOI FEMININ

Gérante de cabines téléphoniques.

CATÉGORIE « E »

Alpes-Maritimes.

3 Roque (Victoria).

Seine.

9 *bis* Brenneval (Jeanne).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

EMPLOIS MASCULINS

Agent des travaux.

CATÉGORIE « D »

Charente-Maritime.

2 *bis* Pauli (Pierre).

Finistère.

4 *bis* Puillandre (Pierre).

Hérault.

1 *bis* Pauli (Pierre).

Eclusier et pontier titulaire de la navigation intérieure et des ports de commerce.

CATÉGORIE « D »

Ille-et-Vilaine.

1 Fournier (Auguste).

Loire-Inférieure.

3 Fournier (Auguste).

Rhin (Haut-).

2 Cadec (Alain).

Marine marchande.

EMPLOIS MASCULINS

Syndic des gens de mer.

CATÉGORIE « C »

Var.

1 *bis* Bourgeois (René).

Agent de gardiennage des services extérieurs.

CATÉGORIE « D »

Charente-Maritime.

1 Thomas (Robert).

Manche.

1 Thomas (Robert).

Aviation civile et commerciale.

EMPLOI MASCULIN

Agent de la navigation aérienne.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

4 Peyrot (Jules).

Bouches-du-Rhône.

3 Peyrot (Jules).

PREFECTURE DE LA SEINE

EMPLOIS MASCULINS

Surveillant à la Bourse du travail.

CATÉGORIE « C »

3 *bis* Baas (Robert).

Surveillant du palais de justice et du tribunal de commerce.

CATÉGORIE « C »

3 *ter* Prosper (René); 3 *quater* Baas (Robert); 10 Gillot (Louis); 31 Dumont (Louis).

CATÉGORIE « D »

3 *bis* Jeandel (Louis).

Garde des promenades.

CATÉGORIE « C »

20 *bis* Verhoest (Henri).

CATÉGORIE « D »

1 Lire Cordoliani (François) au lieu de Judas (Daniel); 1 *bis* Judas (Daniel).

Surveillant des établissements charitables municipaux.

CATÉGORIE « C »

33 *bis* Phibel (Hector).

Agent de service des collèges modernes et techniques et des établissements départementaux d'enseignement.

CATÉGORIE « C »

3 *bis* Metier (Gilbert); 3 *ter* Flisson (Pharaon); 3 *quater* Lelievre (Adolphe); 4 *bis* Richard (Roland); 4 *ter* Saliou (Charles); 6 Gillot (Louis); 7 Dumont (Louis); 8 Delarue (Jacques).

EMPLOIS FEMININS

Servante des établissements hospitaliers de l'assistance publique.

16 *bis* Bonnet (Rose).

Servante des établissements hospitaliers de la préfecture de la Seine.

(Hôpitaux psychiatriques.)

1 Zanin (Alphonsine).

Femme de service des écoles primaires et maternelles.

12 *bis* Sachs (Garda); 13 *bis* Alibert (Juliette); 31 *bis* Pradal (Marthe); 31 *ter* Fourquet (Julie); 33 *bis* Duclos (Elise); 35 *bis* Bedjai (Marcelle); 41 *bis* Capelle (Rosine).

PREFECTURE DE POLICE

EMPLOIS MASCULINS

Services actifs.

Gardien de la paix.

CATÉGORIE « D »

41 *ter* Changeat (Jacques).

Agent spécial de commissariat.

CATÉGORIE « C »

161 *bis* Fournerie (Raoul); 161 *ter* Baas (Robert).

Bourse des valeurs.

EMPLOI MASCULIN

Garde.

CATÉGORIE « C »

15 *bis* Quelennec (Marcel).

CATÉGORIE « D »

1 *bis* Nicoleau (Marcel); 1 *ter* Tesson (Robert); 1 *quater* Pacorel (Gérard); 1 *quinquiès* Mugens (Lucien).

Maison départementale de Nanterre.

EMPLOI FEMININ

Agent des services d'hygiène.

1 Lire Ayme (Henriette) au lieu de Patenat (Rosine); 1 *bis* Patenat (Rosine).

CREDIT FONCIER

EMPLOI MASCULIN

Gardien de bureau stagiaire (ex-agent du service intérieur).

CATÉGORIE « D »

1 Machefaux (Alexis).

ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE

Emplois administratifs.

EMPLOIS MIXTES

Employé ordinaire.

CATÉGORIE « C »

Drôme.

4 Pons (Paul).

Vaucluse.

2 Pons (Paul).

Employé aux écritures.

CATÉGORIE « C »

Drôme.

3 Pons (Paul).

Seine.

31 *bis* Kalifa (Alexandre).

Vaucluse.

6 Pons (Paul).

Concierge.

CATÉGORIE « C »

Seine.

8 *bis* Postel (Ernest).

Seine-et-Oise.

1 *bis* Postel (Ernest).

EMPLOIS MASCULINS

Garçon de bureau.

CATÉGORIE « C »

Seine.

19 lire Levasseur (Louis) au lieu de Lagier (Roger); 20 lire Lagier (Roger) au lieu de Levasseur (Louis); 20 *bis* Postel (Ernest).

Seine-et-Oise.

3 Postel (Ernest).

EMPLOIS TECHNIQUES

Ouvrier ordinaire.

Ajusteur mécanicien.

CATÉGORIE « C »

Nord.

1 Bonnefon (Roger).

Electricien d'entretien de lignes et de postes de transformation.

CATÉGORIE « D »

Dordogne.

1 Charpentier (Marcel).

Gironde.

1 Charpentier (Marcel).

Electricien des centrales hydrauliques et thermiques.

CATÉGORIE « D »

Seine.

1 Saint-Didier (Roger).

Electricien monteur des lignes.

CATÉGORIE « C »

Doubs.

1 Serrette (Michel).

Jura.

1 Serrette (Michel).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Turpeau (Joseph).

Var.

1 Turpeau (Joseph).

Vaucluse.

1 Ceccaroli (Georges).

Menuisier.

CATÉGORIE « C »

Allier.

1 Boulogne (Jules).

Pas-de-Calais.

1 Biet (Lucien).

Puy de Dôme.

1 Boulogne (Jules).

Peintre.

CATÉGORIE « C »

Seine.

1 Labbe (Francis).

Seine-et-Oise

1 Labbe (Francis).

Plombier d'installation.

CATÉGORIE « D »

Côte-d'Or.

1 Legrand (Charles).

Poseur de canalisations gaz.

CATÉGORIE « D »

Charente.

1 Ribes (Bertrand).

Tourneur.

CATÉGORIE « C »

Nord.

1 Soualle (André).

CATÉGORIE « D »

Nord.

1 Mottin (Marcel).

Pas-de-Calais.

1 Mottin (Marcel).

Manœuvre spécialisé.

CATÉGORIE « D »

Nord.

1 Bart (Daniel).

Pas-de-Calais.

1 Peru (Jean-Pierre); 2 Bart (Daniel).

Manœuvre.

CATÉGORIE « C »

Nord.

1 Cecchi (Bruno).

CATÉGORIE « D »

Côtes-du-Nord.

1 Villaume (Maurice).

Ille-et-Vilaine.

1 Villaume (Maurice).

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Emplois communs à tous les services.

EMPLOIS MASCULINS

Employé stagiaire.

CATÉGORIE « C »

Rhône.

1 Lire Martin-Rosset (Roger) au lieu de Ducroux (Elie); 1 *bis* Ducroux (Elie).

Seine.

1 *bis* Veret (Robert); 1 *ter* Dufis (Maurice).

Seine-et-Marne.

1 Veret (Robert).

Emplois particuliers au service de l'exploitation.

Facteur aux écritures.

CATÉGORIE « D »

Dordogne.

1 Coustillas (Marc).

Garonne (Haute-).

1 Caillet (André).

Gironde.

2 Coustillas (Marc).

Tarn-et-Garonne.

5 Caillet (André).

Facteur.

CATÉGORIE « D »

Corrèze.

1 Bordes (René).

Dordogne.

1 Coustillas (Marc).

Garonne (Haute-).

1 Jarry (Roger).

Gironde.

2 Coustillas (Marc).

Indre-et-Loire.

1 Noulin (Roger).

Saône-et-Loire.

1 Forge (Jean).

Vienne (Haute-).

1 Jarry (Roger).

Homme d'équipe (service actif).

CATÉGORIE « C »

Sarthe.

1 Allain (Bernard).

Seine.

1 Allain (Bernard).

Cantonnier.

CATÉGORIE « D »

Nord.

1 Pattyn (André).

Emplois particuliers au service de la voie et des bâtiments.

EMPLOIS MASCULINS

Garde-barrière à service continu.

CATÉGORIE « C »

Charente.

1 Beaudevezy (Maurice).

Corrèze.

1 Estorges (Louis).

Côte-d'Or.

2 Wandelaincourt (Auguste); 3 Brenot (Marcel).

Doubs.

1 Maillard (Eugène).

Indre.

1 Lire Delaveau (Maurice), au lieu de Villain (Roger); 1 *bis* Villain (Roger).

Jura.

1 Maillard (Eugène).

Loire (Haute-).

1 Bruat (Léon).

Loiret.

1 Delaveau (Maurice); 2 Hannus (Georges).

Moselle.

1 Balva (Aloïse).

Puy-de-Dôme.

1 Estorges (Louis); 2 Bruhat (Léon).

Bas-Rhin.

1 *bis* Balva (Aloïse).

Seine-et-Marne.

1 Hannus (Georges).

Sémaphoriste à service continu.

CATÉGORIE « C »

Allier.

2 *bis* Estorges (Louis); 5 Bruhat (Léon).

Côte-d'Or.

3 Wandelaincourt (Auguste).

Creuse.

1 Bruhat (Léon).

Doubs.

2 Maillard (Eugène).

Eure.

1 Frayard (Roland).

Gironde.

2 *bis* Frayard (Roland); 3 *bis* Estorges (Louis).

CATÉGORIE « D »

Indre-et-Loire.

1 Dugue (Gilbert).

Vienne (Haute-).

1 (lire) Jarry (Roger) au lieu de Vialas (Julien); 1 *bis* Vialas (Julien).

Emplois particuliers au service du matériel et de la traction.

Manœuvre des dépôts.

CATÉGORIE « C »

Aude.

1 Delbez (Albert).

Maine-et-Loire.

1 Fresnel (Gaston).

Pyrénées-Orientales.

1 Delbez (Albert).

CATÉGORIE « D »

Finistère.

2 Le Goistre (André).

Morbihan.

1 Le Goistre (André).

Manœuvre des entretiens et grands ateliers du matériel.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du Rhône.

1 Jaquet (Albert).

Gard.

1 Jaquet (Albert).

CATÉGORIE « D »

Finistère.

1 Le Goistre (André).

Morbihan.

1 Le Goistre (André).

EMPLOI FEMININ

Employée stagiaire.

Seine.

4 Carlier (Suzanne).

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

EMPLOI MASCULIN

Garçon de bureau.

CATÉGORIE « C »

Nord.

1 Cervellon (André).

Seine.

1 lire Cervellon (André) au lieu de Chevreux (Georges); 1 *bis* Chevreux (Georges).

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

EMPLOI MASCULIN

Surveillant.

CATÉGORIE « D »

1 *bis* Wolinski (Jean).

II. — *GOUVERNEMENT GENERAL DE L'ALGERIE*

ADMINISTRATION CENTRALE

EMPLOIS MASCULINS

Homme d'équipe.

CATÉGORIE « D »

1 *bis* Miloud ben M'Hamed, 1912, 1re classe, 67e R. A. A., 191, route de Polygone, Strasbourg-Neudorf (Bas-Rhin).

5 *bis* Guedoudj Belkacem, 1915, 2e classe, 411e F. T. A., 126, rue Florian, à Alger.

Débitant de boissons non alcoolisées.

CATÉGORIE « C »

96 *bis* Berraho Mohamed, 7 juin 1919, 2e classe, 2e R. T. A., douar Tahamda, la Mina (Oran).

109 *bis* Saidani Cheikh, 18 décembre 1912, 2e classe, 2e R. T. A., à Kristel (Oran).

225 *bis* Kadi Mohammed, 22 juin 1920, 2e classe, 1er R. T. A., douar Beni-Kouffi, commune mixte de Dra-el-Mizan (Alger).

266 *bis* Boukhatem Kadda, 1917, 1re classe, 2e R. T. A., Dombasle (Oran).

269 *bis* Serbouh Benameur, 12 avril 1918, 2e classe, 6e A. R. 101, douar Beni-Chaib, commune mixte d'Ouarsenis (Alger).

287 *bis* Renai El Bachir, 2 février 1915, 2e classe, R. A. A., douar Akfada, village Takoucht, C. M. du Haut-Sabaou (Alger).

291 *ter* Reguieg Mohamed, 20 janvier 1920, 2e classe, 3e R. T. A., 12, rue des Ouled-Nails, à Oran (Oran).

306 *bis* Mouhoub Hamon, 10 mai 1895, 2e classe, 2e zouaves, douar Beni-Bonakache, village Tiguemouninne, C. M. Djurdjura (Alger).

319 *bis* Bentata Habib, 1908, 1re classe, 2e R. T. A., 15, rue des Ouleds-Nails, à Relizane (Oran).

363 *bis* Benyahia Rabah, 1907, sergent-chef, 2e R. T. A., 5, rue Chanzy, à Mostaganem (Oran).

390 *bis* Magraoui Lakhal, 1909, 2e classe, 2e R. T. A., douar Ouled-Ali, à Dombasle (Oran).

436 *bis* Bouzahri Ahmed, 1911, 2e classe, 8e R. S. A., douar Khemis, C. M. de Marnia (Oran).

441 *bis* Benamar Boumédiene, 8 juin 1919, 2e classe, 2e zouaves, rue Carré-Gay, à Lourmel (Oran).

473 *bis* Yahiaoui Tayeb, 1er septembre 1890, sergent, 6e R. T. A., douar Hounet, C. M. de Saïda (Oran).

560 *bis* Ahmed Ould Slimane, 1 mars 1915, 2e classe, 6e R. T. A., Dar El Askri, Marnia (Oran).

585 *bis* Bendouba Guenoun, 23 mars 1921, 2e classe, 27e train, douar Ould El Tat, C. M. de Cacherou (Oran).

597 *bis* Toumi Youcef, 1922, 2e classe, 6e R. T. A., à Tabia (Oran).

663 *bis* Benziane Matallah Djelloul, 17 juin 1915, caporal-chef, 405e R. A., 16, rue Maupassant, à Saint-Denis-du-Sig (Oran).

691 *bis* Damou Djelloul, 23 décembre 1918, maréchal des logis, 66e R. A. A., ferme E. Chapuis, à Trois-Marabouts (Oran).

695 *bis* Mostefa Mohamed, 4 décembre 1910, 2e classe, 2e R. T. A., douar Mararisa, C. M. de Zemmora (Oran).

710 *bis* Benzair Miloud, 1921, 2e classe, 7e R. T. A., Guiard (Oran).

723 *bis* Benabed Mohamed, 7 juin 1902, sergent-chef, 6e R. T. A., 61, rue du Général-Mangin, à Oran (Oran).

731 *bis* Belakhdar Larbi, 12 décembre 1899, brigadier, corps des douars, douar El Ahamena, à Berthelot (Oran).

739 *bis* Yagoub Djilali, 1912, 2e classe, C. O. M. A. n° 61, douar Meknessa, C. M. Ammi-Moussa (Oran).

761 *bis* Chehab Bendehiba, 10 mai 1893, sergent 45e génie, 2, rue du Champ-de-Tir, Mostaganem (Oran).

761 *ter* Aouinane Mohamed, 27 février 1902, soldat 6e R. T. A. à Saida, rue du Capitaine-Maklouf (Oran).

776 *bis* Lakdar Kadda, 1920, 2e classe, 2e zouaves, Tenira (Oran).

776 *ter* Moulaissouigua Medhi, 6 mai 1907, 1re classe, 301e D. C. A., 2, rue de Constantine, Oran.

797 *ter* Feddag Mahdi, 16 septembre 1905, 2e classe, 6e R. T. A., route de Taghmaret, maison Khaldoum, à Saïda (Oran).

799 *bis* Belahcene Brahim, 1919, 2e classe, 2e R. T. A., douar Beni Bergoum, C. M. de Zemmora (Oran).

822 *bis* Djebbouri Kouidec, 8 août 1919, 2e classe, 1er R. T. A., Hamman Zigha, fraction Djebala, C. M. des Braz (Alger).

836 *bis* Betta Tayeb, 27 juin 1906, 2e classe, corps des douairs, douar Oueddane, C. M. Ammi-Moussa (Oran).

861 *bis* Zeradni Mohamed, 1913, 2e classe, 2e R. T. A., douar Ouled-Ali, C. M. d'Ammi-Moussa (Oran).

915 *bis* Kebir Ahmed, 1922, 2e classe, 8e R. S. A., Ouled Cheba, douar Benian, C. M. Mascara (Oran).

916 *bis* Bennani Mohamed, 1901, 1re classe, 2e R. T. A., douar Habacha, C. M. de Zemmora (Oran)

920 *bis* Halaoui Miloud, 10 mars 1912, caporal-chef, bataillon de choc n° 2, terrain Pastor 52, Raz-el-Aïn, à Oran.

951 *bis* Belarbi Djillali, 17 juin 1912, 2e classe, 20e S. I. M., douar Oggaz, C. M. de Saint-Lucien (Oran).

955 *bis* Chebaiki Mohamed, 9 juin 1915, 2e classe, 6e R. T. A., fraction Kouba Djeballas, Nedroma (Oran).

960 *ter* Fentrouci Abdelkader, 1923, 2e classe, 6e R. T. A., 19, rue Smith, à Lyon (Rhône).

973 *bis* Sl-Ziane Kaddour, 1917, brigadier, 8e R. S. A., C. M. de Cacherou, douar Ouled, El-Tat (Oran).

1005 *bis* Badraoui Yahia, 1910, 1re classe, 2e R. S. A., gardien d'école à la C. M. de Sebdou (Oran).

1006 *bis* Chiakh Moktar, 1922, 2e classe, 65e R. A., douar Ouled Bouata, tribu des Maaziz, C. M. de Marnia (Oran).

1023 *bis* Korbaa Saada, 1917, 2e classe, 19e génie, 36, rue des Puits, à Oran (Oran).

1020 *bis* Ayache Mohammed, 1907, 2e classe, 27e train, 32, rue N'Fissa, à Alger (Alger).

1049 *bis* Laimeche Ali, 1917, 2e classe, 1er R. T. A., chez M. Zarzige (Albert), à Burdeau (Alger).

1058 *bis* Heriga Naceur, 20 avril 1916, 2e classe, 2e R. T. A., 79, rue des Mutilés, à Oran (Oran).

1072 *bis* S. N. P. Hadj ben Laoumir, 1921, 2e R. C. A., chez M. Bachir, à Reibell (Alger).

1099 *bis* Daboumane Mohammed ben Essaid, 24 février 1913, sergent, C. A. R. 101, Ait Imghoud douar Mechtras, C. M. Dra-El-Mizan

1100 *bis* Hamrani Abdelkader, 17 octobre 1910, 2e classe, C. A. R. Alger, 36, avenue Henin, cité Bel-Air, maison Rouani Mérienne, à Hussein-Dey (Alger).

1191 *bis* Belgomri Bel Hadj, 1906, sergent-chef, 6e R. T. A., centre municipal de Cheffouane, par Descartes (Oran).

1205 *bis* Bouabaya Mimoun, 23 février 1912, caporal, 2e R. T. A., 5, boulevard Joffre, à Perrégaux (Oran).

1206 *bis* Guendouze Moulaï 1913, 2e classe, C. O. G., 35, douar Boughzoul, C. M. de Boghari (Alger).

1217 *bis* Zitouni Dehimi ben Aïssa, 1918, 2e classe, C. A. R. 103, 4, rue du Soudan, Dar-El-Askri, à Alger (Alger).

1232 *bis* Nouri Tahar, 1915, 2e classe, 1re R. T. A., à Berriau, C. M. Ghardaïa (Alger).

1313 *bis* Nebbou Mebareck, 1917, caporal, 6e R. T. A., 43, rue Comby, à Hussein-Dey (Alger).

1369 *bis* Reggad Abdelkader, 14 avril 1927, 2e classe, 28e train, 16, impasse Rocca, à Tiaret (Oran).

1380 *bis* Benmoussa Messaoud, 13 octobre 1894, 2e classe, 9e R. T. A., fraction Traguia-Tahata, à Rivet (Alger).

1460 *bis* Hamida Madani, 22 juillet 1922, 2e classe, 67e R. A., 35, rue des Amandiers, à Oran (Oran).

1495 *bis* Ghali Adda, 1917, 1re classe, 22e R. T. A., rue du Petit-Sauton, à Oran (Oran).

1535 *bis* Meghit Aïssa, 5 avril 1909, 1/6 R. T. A (lieutenant), chez M. Ait Hammou, à Vialar (Alger).

1787 *bis* Amara Kadda, 1926, soldat, 2e R. T. A., C. M. de Saïda, douar Tafraoua (Oran).

1857 *bis* Touati Mohamed, 1929, 2e classe, C. A. R. 102, chez M. Ben zerga Ahmed, à Géryville (Oran).

1927 *bis* Meziane Abdelkader, 18 février 1915, 2e classe, 11e R. T. A., 25, rue des Fraisiers, à Villepinte (Seine-et-Oise).

1932 *bis* Ahmed Miloud, 12 janvier 1919, soldat, 2e R. T. A., douar Ouled Hadj Djilali, à Noisy-les-Bains (Oran).

1951 *bis* Belabid Yamani, 1925, 2e classe, 2e R. T. A., chez M. Kadichou Mohamed, à Géryville (Oran).

1961 *bis* Louafi ben Meddah, 28 avril 1921, 1re classe, 6e R. T. A., ferme Cecilio, à Lamoricière (Oran).

2022 *bis* Hamour Boumédiène, 16 juin 1921, 6e R. T. A., douar Hassama-Ghéraba, C. M. de Saïda (Oran).

2083 *bis* Mouaed Bachir ould Mohamed, 1920, 2e classe, E. M., 1re armée, maison Abderrazach, à Nedroma (Oran).

2115 *bis* S. N. P. Khaled ben Ameur, 1917, 2e classe, 191e C. O. S., à Djebel-Messaad, à Bou-Saada (Alger).

2120 *bis* Laggoune Abdelmadjed, 28 février 1918, 1re classe, 7e R. T. A., douar Ouled Mansour, C. M. El-Ouricia (Constantine).

2141 *bis* Brahim Djelloul ould Saada, 1932, 2e classe, C. A. R. 102, 2, rue d'Alsace-Lorraine, à Perrégaux (Oran).

2161 *bis* Boughari Bentoucha, 1922, 2e classe, C. O. A. n° 10, douar Ouled Ahmed, C M. Ammi-Moussa (Oran).

CATÉGORIE « D »

66 *bis* Aouci Mohand, 1901, sergent, 11e R. T. A., carrière de l'Escaillon, à Toulon (Var)

284 *bis* Medjadji Abdelkader, 1903, sergent-chef, 5e R. T. A., à Charon (Alger).

426 *bis* Ghout Abdelkader, 1909, adjudant, 6e R. T. A., rue de l'Isly, maison Smaoun, à Marnia (Oran).

457 *bis* Belmostefa Mohamed, 27 janvier 1900, maréchal des logis, 19e R. P. N. A., douar Mekinène, C. M. de Ammi-Moussa (Oran).

457 *ter* Tayeb Amar, 11 août 1907, sergent, 25e R. T. A., douar Akhlendja, fraction d'Attatba, à Tizi-Reniff (Oran).

474 *bis* Amrouche Ali ben Larbi, 1 août 1900, sergent-chef, 5e R. T. A., cité indigène, à Rovigo (Alger).

526 *bis* Bouadjaj Mohamed, 1905, sergent, dépôt de P. G., 11, impasse rue du Maroc, n° 5, à Bel Abbès (Oran).

535 *bis* Merbah Mohammed, 21 septembre 1903, sergent-chef, 5e R. T. A., 2, rue Nationale, Cherchell (Alger)

536 bis Ghoul Kaddour, 11 octobre 1901, adjudant, 66e R. A. A., 5, rue Joseph-Oliva, à Oran (Oran).

579 *bis* Bemeriem Araibi Mohamed, 1903, sergent-chef, 9e R. T. A., école des sous-officiers, à Cherchell (Alger).

595 *bis* Lakdar ben Ikhlef, 1900, maréchal des logis, 66e R. A. A., 3, rue Pierre-Ronsard, à Oran (Oran).

632 *bis* Becharef Mohamed ould Mohamed, 1er juillet 1906, sergent, 2e R. T. A., douar Ouled El Abbès, à Ammi Moussa (Oran).

645 *bis* Boussaid Djilali, 1913, 3e R. T. A., rue 3, n° 82, à Tigditt, Mostaganem (Oran).

659 *bis* Mordjane Cheikh, 1908, sergent, 2e zouaves, rue 33, n° 113, Tigditt, Mostaganem (Oran).

683 *bis* Mostefaoui Mostefa, 1912, sergent, école militaire interarmes, 10, rue Saint-Augustin, à Oran (Oran).

689 *bis* Arabi Abdelkader, 1907, maréchal des logis, 28e train, 3, rue des Amandiers, à Oran (Oran).

722 *bis* Belhamdi Mohamed, 1902, caporal, 29e R. T. A., 19, rue de la Mosquée, à Saïda (Oran).

775 *bis* Mazouz Mohamed, 1909, sergent, 2e R. T. A., rue n° 62, n° 95, Tigditt, Mostaganem (Oran).

805 *bis* Bouchaala Abdallah, 1908, maréchal des logis, 7e R. S. A., quartier Chorfa, à Bou Saada (Alger).

873 *bis* Belhaouas Ameur, 10 novembre 1908, sergent, 6e R. T. A., n° 2, maison n° 14, cité du Petit-Lac, à Oran (Oran).

888 *bis* Bakari El Hadj, 6 juin 1901, 1re classe, 2e R. S. A., place Bugeaud, Tlemcen (Oran).

890 *bis* Mestour Mohamed, 1914, maréchal des logis, 2e R. S. A., douar Oulad Sidi Khaled, commune mixte de Djebel Nador (Oran)

903 *bis* Tahar ben Ameur, 1911, sergent, 2e R. T. A., à Palat (Oran).

906 *bis* Benarbia Mohamed, 9 juillet 1902, caporal, 2e R. T. A., douar Ouled Barkat, commune mixte de Zemmora (Oran).

923 *bis* Aissa Mostefa ben Menouer, 1914, sergent, 2e R. T. A., Bar El Askri, à Relizane (Oran).

935 *bis* Cheikh, dit Zehouf Ould Laredj, 1913, brigadier-chef, 123e compagnie autos, 10, rue de la Mina, à Saïda (Oran).

939 *bis* Benabdallah Bouazza, 2 juillet 1906, caporal, 3e compagnie de garde du matériel, 11, rue de Bourgneuf, Saint-Etienne (Loire)

941 *bis* Ben Kaddour Mostefa, 1906, 1re classe, C. D. du C. O. I. n° 2, douar El Askri, à Sebdou (Oran).

941 *ter* Bouzid Mohamed, 10 mai 1901, sergent, compagnie de garnison d'Oran, 20, rue du Général-Drude, à Oran (Oran).

945 *bis* Tazghat Abdelkader, 1907, sergent, 2e zouaves, Vieux Port, Mers el Kébir (Oran).

951 *bis* Ben Mohamed Ould Tayeb, 1901, 66e R. A. A., El Kala, Tlemcen (Oran).

990 *bis* Belaidi Ahmed, 1er juin 1901, caporal, 5e R. T. A., village Tighilite Ighil el Mai, douar Beni Zemeurer, à Tizi-Ouzou (Alger).

1002 *bis* Amiri Kouider, 1912, maréchal des logis, 8e R. S. A., village Nègre, Doui Thabet, à Saïda (Oran).

1014 *bis* Kerroum Abdelkrim, 14 décembre 1900, 1re classe, 2e zouaves, à Sainte-Léonie (Oran).

1037 *bis* Bouitame Rabah, 2 juillet 1902, caporal, 33e R. T. A., douar Tighzert, commune mixte de Teniet El Haad (Alger).

1056 *bis* Saïdi Bouabdallah, 16 décembre 1902, caporal, 2e .R T. A., rue 11, maison 810, à Tigditt-Mostaganem (Oran).

1059 *bis* Taibi Moussa, 1912, maréchal des logis, 192e C. O. S. M., Dar-el-Askri, Sebdou (Oran).

1080 *bis* Ghermoul Mohamed, 9 janvier 1904, sergent, 2e R. T. A., douar Beni, Issaad, commune mixte de Zemmora (Oran).

1138 *bis* Guerraoui Mekki, 1909, 1re classe, 2e R. T. A., douar Naimia, commune mixte de Bosquet (Oran).

1138 *ter* Labib Bel Hadj, 1912, 1re classe, 8e R. S. A., 113, douar de la Gare, à la Sénia (Oran).

1138 *quater* Gherib Guenoun, 20 avril 1901, 1re classe, douairs, 4, rue Parral, à Oran.

1169 *bis* Ramdane Messaoud, 21 août 1904, 1re classe, 6e R. T. A., 46, rue des Invalides, à Oran (Oran).

1173 *bis* Moumenine M'Hamed, 1904, brigadier, 2e R. T. A., douar M'Hamid, commune mixte de Cacherou (Oran).

1181 *bis* Benaich Rachid, 6 mars 1909, caporal, douairs, 9, rue Boudjellal-Yahia, à Oran (Oran).

1200 *bis* Mansouri Mohamed, 1917, caporal-chef, centre I. T., tribu des Sendan, commune mixte de Mecheria (Oran).

1247 *bis* Louaar Ahmed, 1904, 2e classe, 3e R. T. A., douar ouled Sellem, commune mixte d'Aïn-M'Lila (Constantine).

1249 *bis* Benadla Boualem, 25 mai 1909, 1re classe, 211e bataillon de pionniers, maison Laradji, à Chanzy (Oran).

1265 *bis* Moussaoui Miloud, 5 janvier 1907, caporal, 15e compagnie autonome, douar Mouilah, commune mixte du Télagh (Oran).

1265 *ter* Meslem Nabi, 10 octobre 1905, 1re classe, 8e R. S. A., Bel-Hadri-Smaïn, n° 38, à Oran (Oran).

1269 *bis* Kaddour Yahia, 1904, caporal, 6e R. T. A., à Martinpre (Oran).

1288 *bis* Bennaiche Mohamed, 5 février 1904, sergent, 2e R. T. A., 3, rue Medjahers, à Mostaganem (Oran).

1311 *bis* Abderrahmane bel Hadj, 1911, 1re classe, 802e compagnie d'ouvriers du service du matériel, douar Deldoul-Barka, annexe de Gourara, commune mixte de Timimoun (Oran).

1317 *bis* Moghraoui Djillali, 1903, 1re classe, compagnie de garnison, 54, rue Jean-Azémar, Oran (Oran).

1335 *bis* Ahdelkader ould Kaddour, 1907, 2e classe, 2e R. T. A., route du Cimetière-Musulman, à Saïda (Oran).

1338 *bis* Batchali Mohamed, 1900, 1re classe, C. R. A., rue 47, maison 613, à Tigditt (Oran).

1339 *bis* Bekhedda Bekhedda ould Mohamed, 3 avril 1904, brigadier D. M. I., 2, rue Emile-Petit, à Oran (Oran).

1363 *bis* Bouaricha Tayeb, 1907, 1re classe, 6e R. T. A., rue d'Oudja, à Nemours (Oran).

1389 *bis* Meziani Bachir, 1918, caporal, 2e R. T. A., douar Aïn-Gheraba, commune mixte de Sebdou (Oran).

1394 *bis* Dahrour Ali, 24 novembre 1901, 1re classe, 2e R. T. A., 7, rue Bengana, à Oran (Oran).

1417 *bis* Bentabet Ahmed ben Bachir, 1914, brigadier-chef, 1er R. S. A., Schettet-Gharbi, Laghouat (Alger).

1437 *bis* Embarek Tahar, 1911, brigadier, 8e R. S. A., 23, rue Capitaine-Makhlouf, à Saïda (Oran).

1478 *bis* Cherifi Mohammed, 1914, caporal, 1er R. T. A., place Pélissier, à Laghouat (Alger).

1484 *bis* Bouziloune Ramdane, 16 juillet 1917, gendarme, 10e légion de gendarmerie, 30, rue de Chartres, à Alger (Alger).

1493 *bis* Dendane Abed, 10 février 1905, 2e classe, 2e R. T. A., 33, rue Ingres, à Mostaganem (Oran).

1516 *bis* Kritly Mostefa, 13 octobre 1902, 1re classe, douairs, 23, rue Belkaïd-Abdelkader (Oran).

1531 *bis* Belarbia Laid, 1900, 1re classe, C. R. A., 48, boulevard Carnot, Raisinville-Mostaganem (Oran).

1533 *bis* Bensefia Ahmed, 1907, brigadier-chef, 8e R. S. A., 87, boulevard Boudghene, Tlemcen (Oran).

1560 *bis* Harrir dit Harid Tayeb, 11 mars 1901, caporal douairs, Baudens (Oran).

1579 *bis* Ould Kada Bouziane, 28 mars 1904, brigadier, 411e F. T. A., 23, rue Lapérouse, Oran.

1580 *bis* Moulay Marouf, 1912, brigadier-chef, 1er R. S. A., chez ben Youssef Boudkil, à Géryville (Oran).

1632 *bis* Mokeddem Ahmed, 1904, 1re classe, 6e R. T. A., village Nègre, Doui Thabet, à Saïda (Oran).

1642 *bis* Hadj Chaïb, 1904, 1re classe, 2e R. T. A., maison Lieutenant Benatia, faubourg Tourville, à Arzew (Oran).

1666 *bis* Razli Abdelkader, 1908, 1re classe, 2e R. T. A., douar Mélouka Ouled Izmeur, C. M. d'Ammi-Moussa (Oran).

1671 *bis* Djallout Khédim, 1907, 1re classe, 6e R. T. A., douar Meknessa, C. M. Ammi-Moussa (Oran).

1692 *bis* Bourokba Mohammed, 2 mars 1908, caporal, 6e R. T. A., centre d'accueil La Porte Ouverte, 47, rue Michelet, Troyes (Aube).

1746 *bis* Kradem Mohamed, 15 février 1906, 2e classe Douairs, les Andalouses (Oran).

1728 *bis* Bouhamza Abderrahmane, 19 novembre 1908, soldat Douairs, douar el Meddad, C. M. de Téniet-el-Haad (Alger).

1728 *ter* Belkhiati Hadj, 1901, 2e classe, 2e R. S. A., 46, rue des Puits, à Oran.

1735 *bis* Dani Djillali, 1909, 2e classe, 66e R. A. A., 43, rue du Général-de-Négrier, à Oran.

1742 *bis* Boumédiène Djilali, 23 août 1900, 1re classe, 2e R. T. A., 22, rue Beaumarchais, Mostaganem (Oran).

1771 *bis* Boukarabila Ahmed, 1909, 2e classe, 6e R. T. A., à Sebdou (Oran).

1787 *bis* Elghali Mohamed, 24 octobre 1902, 1re classe, 6e R. T. A., 28 *bis*, rue de Tanger, à Relizane (Oran).

1788 *bis* Chaïb Bouabdallah, 1912, 1re classe, 2e R. T. A., 4, rue Bourbaki, à Oran.

1788 *ter* Ouacel Abdelkader, 1905, 1re classe, 6e R. T. A., avenue Joffre, lotissement Rehm, à Saïda (Oran).

1801 *bis* Abdelli Mohamed, 1908, 2e classe, 8e R. S. A., chez M. Salas (François), à Frenda (Oran).

1844 *bis* Sebah Mohamed, 1908, 2e classe, 6e R. T. A., chez M. Bouakel, commerçant, faubourg Boudghène, Tlemcen (Oran).

1851 *bis* Berriahi Ahmed, 12 octobre 1912, 2e classe, 2e zouaves, douar Ouled Riahi, commune mixte de la Mina (Oran).

1858 *bis* Laouli Djelloul, 1903, soldat, 8e R. T. A., 7, rue Desaix, Miliana (Alger).

1858 *ter* Mettouchi Mohand, 2 mars 1910, gendarme, 10e légion de gendarmerie, brigade de gendarmerie, à Orléansville (Alger).

1869 *bis* Bourennane El Hadi, 10 mars 1911, sergent-chef, 1er R. T. A., à Reibell (Alger).

1896 *bis* Keddar Ahmed, 1912, caporal-chef, 10e section C. O. M. A., 57, rue du Capitaine-Raho, à Oran (Oran).

1991 *bis* Ouafi Salah, 18 février 1915, soldat, 11e R. T. A., Colomb-Béchar, café marocain, chez Saïd (Oran).

2025 *bis* Mouadji Mohammed, 8 décembre 1912, caporal, 10e S. I. M., bâtiment A, cité des Eucalyptus, à Alger (Alger).

2038 *bis* Zalif Tahar, 24 décembre 1913, soldat, C. A. R. 101, 7, rue Médée, à Alger (Alger).

2038 *ter* Abdelouahab Mohamed, 1916, 2e classe, 1er R. T. A., 15, rue de l'Abattoir, à Sidi-bel-Abbès (Oran).

2065 *bis* Khellafi Zidane ben Abed, 18 mars 1916, sergent, 1er B. T. A., 7, rue Alfred-de-Déqueant, à Nanterre (Seine).

2091 *bis* Kellas Tayeb, 6 avril 1915, sergent-chef, 1er R. T. A., douar Bellouah, à Tizi Guzou (Alger).

2102 *bis* Mazouzi M'Hamed, 1916, sergent, 2e R. T. A., chez M. Abderrahmane Larbi, Raz El Aïn, la Glacière d'Oran (Oran).

2115 *bis* Chabane Rabah, 1913, brigadier chef, 9e E. S. A., rue de Paris, à Khenchela (Constantine).

2152 *bis* Maaz Mohamed, 17 avril 1919, sergent, 35e R. I., à Mascara, faubourg Bal Ali, rue du Télégraphe, 19 (Oran).

2158 *bis* Doufana Mohamed, 1914, sergent-chef, C. A. R. 101, douar M'Fatah, commune mixte de Boghari (Alger).

2170 *bis* Youcef Berkada Bouadjémi, 1916, caporal, 11e R. T. A., douar Oggaz, à Saint-Lucien (Oran).

2180 *bis* Benzouai Ali, 7 novembre 1918, soldat, 25e train, à Aïn M'Lila, chez M. Chelloug Derradji (Constantine).

2187 *bis* Rezki Mohamed 1916, caporal-chef, C. A. R. 102, 25, rue de la Sikka, à Oran (Oran).

2187 *ter* Ahmed ben Boubekeur 1914, soldat, 19e génie, 10, rue de Richebourg, Besançon (Doubs).

SERVICES EXTERIEURS

Emplois communs aux services extérieurs de l'administration algérienne et aux établissements publics de l'Algérie.

EMPLOIS MIXTES

CATÉGORIE « A »

Employé de bureau.

1 Delgado (Alfred).

CATÉGORIE « D »

16 *bis* Gaychet (Pierre).

22 *bis* Ahssen ben Laogubi, 20 février 1917, adjudant-chef, C. A. R. 103, 1, place Baudin, à Constantine (Constantine).

EMPLOIS MASCULINS

Agent de service.

CATÉGORIE « C »

3 *bis* Aitiouares Amar, 3 février 1908, 2e classe, 9e R. T. A., C. M. U., Taha, par Michelet (Alger).

8 *bis* Sari Arezki ben Ahmed, 27 juillet 1918, caporal, 1re brigade de tirailleurs du Levant, village Tinkicht, commune mixte du Haut Sébaou (Alger).

197 *bis* Gazou Mohand, 1917, 2e classe 65e R. A. A., 138, rue de Lyon, à Alger (Alger).

198 *bis* Castells (Michel).

CATÉGORIE « D »

1 Lire Bachir ben Lakhdar ben Ahmed, 1900, sergent-chef, 2e R. T. A., Dar el Askri, Laghouat (Alger), au lieu de Tamah Mohamed.

1 *bis* Tamah Mohamed, 1894, sergent, 6e R. T. A., à Bosquet (Oran).

6 *bis* Malouci Mohamed, 1900, brigadier, 67e R. A. A., 13, rue Perregaux, Constantine (Constantine).

17 *bis* Benmazouz Ahmed ben Abdelkader, 1896, sergent-chef, 6e R. T. A., rue Gambetta, à Nemours (Oran).

205 *bis* Stambouli Yahia, 1904, adjudant-chef, douairs, 30, rue du 8-Novembre, la Redoute (Alger).

215 *bis* Zerrouki Zerrouki ould Thami, 1908, 2e classe, 68e R. A. A., rue de la Sablière, derrière la maison Khabazza, Tiaret (Oran).

311 *bis* Rafed El Mostefa, 10 mars 1910, caporal, 5e compagnie de garnison, douar Taza, commune mixte Tenier-el-Haad (Alger).

352 *bis* Meziani Abdelhamid, 7 février 1912, 1re classe, 6e R. T. A., Dar-el-Askri, Sebdou (Oran).

413 *bis* Memmou Kouider, 1916, sergent, 6e R. A .T., Beni-Smiel, commune mixte de Sebdou par Lamoricière (Oran).

499 *bis* Aouissi Berrezoug, 1921, sergent-chef, C. A. R. 102, 3, rue de la Victoire, à Saïda (Oran).

519 *bis* lire Hafsaoui Larbi ben Rabah, 1920, 2e classe, 1er R. T. A., Aïn-Sefra (Oran) au lieu de Saïdani Mohammed.

519 *ter* Saïdani Mohammed, 22 juin 1918, soldat, 3e R. T. A., quartier Oued-Rehane, Miliana (Alger).

523 *bis* lire Okeil Mohamed, 1923, caporal-chef, 1er R. T. A., cité Cuvellier, Tiaret (Oran) au lieu de Omont (André).

523 *ter* Omont (André).

527 *bis* Aouni Moulay, 9 mai 1924, 1re classe, 6e R. T. A., Prevost-Paradol (Oran).

528 *bis* Aissaoui Amar, 30 juin 1934, 2e classe, 67e R. A. A., ouled Rahmoune (Constantine).

SERVICES FINANCIERS

Service des douanes.

Agent de constatation ou d'assiette.

CATÉGORIE « D »

4 Hemery (Henri-Paul).

Préposé des douanes.

CATÉGORIE « D »

18 *ter* Mohamed Larbi ben Amara, 15 février 1926, brigadier-chef, 3e B. T. A., rue de Constantine, à Khenchela (Constantine).

SERVICE JUDICIAIRE

Emplois relevant de l'autorité du garde des sceaux, ministre de la justice.

Commis greffier de justice de paix.

CATÉGORIE « C »

2 Bourehil Khelili, 1924, caporal C. O. I. 3, 85, rue Nationale, à Mac-Mahon (Constantine).

CATÉGORIE « D »

6 Lazar Ali, 26 octobre 1910, brigadier, 8e train, gardien de la paix, à Médéa (Alger).

Commis greffier, tribunal de commerce.

CATÉGORIE « D »

1 Breton (Jacques).

Concierge à la cour d'appel d'Alger.

CATÉGORIE « D »

1 Lire Baltase (Félix) au lieu de Chaïd Mohammed.

1 *bis* Benfodda Mohamed, 23 septembre 1909, 2e classe, C. O. 1 n° 2, Aïn-Témouchent (Oran), place Thiers n° 19.

1 *ter* Chaïd Mohamed Seghir, 19 juillet 1913, adjudant-chef, 1er B. S. G., rue Victor-Hugo, Dellys (Alger).

Chaouch à la cour d'appel d'Alger.

CATÉGORIE « C »

7 *bis* Lire Gazou Mohand, 1917, soldat, 65e R. A., rue de Lyon, A Alger (Alger) au lieu de Rabahi Mokrane.

7 *ter* Rabahi Mokrane, 2 septembre 1915, caporal, 19e génie, centre municipal d'Ichereden, par Fort-National (Alger).

Emplois relevant de l'autorité du gouverneur général de l'Algérie.

Appariteur des tribunaux civils et de commerce et des justices de paix.

CATÉGORIE « C »

50 *ter* Gazou Mohand, 1917, soldat, 65e R. A., 138, rue de Lyon, à Alger (Alger).

Concierge des tribunaux civils et de commerce.

CATÉGORIE « C »

27 *bis* Coux (Aimé).

SERVICE PENITENTIAIRE

Surveillant.

CATÉGORIE « C »

1 lire Daoudi (Jules) au lieu de Tourdjman (Adolphe); 1 *bis* Tourdjman (Adolphe).

SERVICE ALGERIEN DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

EMPLOI MASCULIN

Agent d'exploitation du service postal.

CATÉGORIE « A »

1 Milhe (Lucien).

SERVICE DES FORETS

Agent de surveillance des eaux et forêts.

CATÉGORIE « D »

20 *bis* Berrahma Mohamed, 3 juillet 1918, sergent-chef, 2e R. T. A., 1, impasse Kayes, à Oran (Oran).

26 *bis* lire Okeil Mohamed, 1923, caporal-chef, 1er R. T. A., cité Cuvellier, 3, à Oran (Oran) au lieu de Callejas (Roger).

26 *ter* Callejas (Roger).

SERVICE DE LA DEFENSE ET DE LA RESTAURATION DES SOLS

Moniteur de travaux ou pépiniériste.

CATÉGORIE « C »

2 Ilionski (Jacob).

CATÉGORIE « D »

1 lire Belhadj Brahim, 12 septembre 1912, quartier-maître, 2e classe, cité Laloum, bâtiment 2, Bellevue-Intérieure, Constantine, au lieu de Baudoin (Jean).

1 *bis* Moreau (Robert).

1 *ter* Baudoin (Jean).

1 *quater* Martinez (Louis).

1 *quinquies* Roubiere (Rémy).

Surveillant de travaux.

CATÉGORIE « C »

1 Lire Hassam Abdelkader, 23 mars 1921, ex 1re canonnier, 67e R. A. A., chez M. et Mme Hassam (Jean), 64, rue Clemenceau, à Liepvre (Haut-Rhin), au lieu de Mekidèche Lahmidi.

2 *bis* Martinez (Albert).

CATÉGORIE « D »

1 *ter* Lire Hamidi Miloud, 1910, sergent-chef, C. S. T. O. A., maison Imbert-Négrier, par Tlemcen (Oran), au lieu de Gueffaf Mohammed.

1 *quater* Gueffaf Mohammed, Seghir ben Mostefa, 1906, adjudant, 5e R. S. A., douar Ksar-el-Hérane, C. M. de Laghouat (Alger).

2 *bis* Kacem Larbi, 1912, sergent, 2e R. T. A., 98, impasse de l'avenue de Sidi-Chami, faubourg Bastié, à Oran (Oran).

2 *ter* Roch (Louis).

2 *quater* Benfodda Mohamed Boucif, 23 septembre 1909, soldat, C. O. I. n° 2, place Thiers, n° 19, Aïn-Témouchent (Oran).

3 *bis* Bernardini (Paul).

15 *bis* Zoubir Mohammed, 1924, soldat, 2e R. T. A., chez M. Embarek Abed, épicier, à Ammi-Moussa (Oran).

15 *ter* Diagne Guirane, 1er janvier 1914, sergent-chef, dépôt des isolés des troupes coloniales, 28, rue de Nantes, à Domont (Seine-et-Oise).

20 *bis* Berrahma Mohamed, 3 juillet 1918, sergent-chef, 2e R. T. A., 1, impasse Kayès, à Oran (Oran).

22 *bis* Ferhat Abdelkader, 2 avril 1921, 1re classe, 2e R. T. A., à Thiersville (Oran).

23 *bis* Zabila Mouloud, 6 janvier 1920, second maître de 1re classe, marine nationale, Mechtras, Dra-El-Mizan (Alger).

24 *quinquies* Lire Fatmi Abdelkader, 1918, caporal, 2e R. T. A., 17, rue Agostini, maison Bachir, quartier des Planteurs, à Oran (Oran), au lieu de Houas Saïd.

24 *series* Houas Saïd, 3 juillet 1916, 2e classe, 1er R. T. A., 6, rue du 2-Mai-1840, à Cherchell (Alger).

24 *septies* Ferrad Boualem, 13 janvier 1932, soldat, 19e génie, ferme Gaston Paul, à Rouiba (Alger).

24 *octies* Allard (Marc).

24 *nonies* Chebboub Mouloud, 19 août 1928, quartier-maître 2e classe marine nationale, quartier Ouasseur, à Miliana (Alger).

26 *bis* Abed Mohamed, 4 novembre 1924, soldat, 64e R. A., 193, terrain Chabbat, les Planteurs, Oran (Oran).

26 *ter* Aounallah Amed, 21 février 1928, caporal, 19e génie, commune mixte de Telagh (Oran).

EDUCATION NATIONALE

Concierges de lycées d'enseignement franco-musulman en Algérie.

CATÉGORIE « C »

1 Gazou Mohand, 1917, soldat, 65e R. A., rue de Lyon, 138, à Alger (Alger).

Service des beaux-arts.

Surveillant.

CATÉGORIE « D »

1 Lire Baltase (Félix) au lieu de Ciangherotti (Joseph).
1 *bis* Ciangherotti (Joseph).

ELECTRICITE ET GAZ D'ALGERIE

Emplois administratifs.

EMPLOI MIXTE

Concierge.

CATÉGORIE « E »

1 *bis* Dukan Rachel).

CHEMINS DE FER ALGERIENS

Emploi commun à tous les services.

EMPLOIS MASCULINS

Employé stagiaire.

CATÉGORIE « C »

2 Zimmer (Valentin).

Garçon de bureau.

CATÉGORIE « C »

2 *bis* Torregrosa (Raymond).

Planton.

CATÉGORIE « C »

1 lire Torregrosa (Raymond) au lieu de Azorin (Joseph).
1 *bis* Azorin (Joseph).

Emplois particuliers au service de la voie et des bâtiments.

Manœuvre.

CATÉGORIE « D »

1 Medjkouk Saïd, 2 mai 1927, soldat, C. A. R. 101, centre municipal d'Ait-Yacoub, commune mixte de Fort-National (Alger).

III. — *EMPLOIS RELEVANT DES TERRITOIRES PLACES SOUS L'AUTORITE DU MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER*

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Service des douanes.

CADRES LOCAUX DES DOUANES

Commis.

CATÉGORIE « D »

1 Coq (Emile).

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Service des douanes.

CADRE SUPERIEUR DES DOUANES

Agent de constatation.

CATÉGORIE « C »

1 Mattei (Raymond).

CATÉGORIE « D »

1 Roche (André); 2 Audrain (Victor); 3 Hemery (Henri)

Agent breveté des brigades.

CATÉGORIE « C »

1 Mattei (Raymond).

CATÉGORIE « D »

1 Hemery (Henri).

Services administratifs, financiers et comptables.

CADRE SUPÉRIEUR

Commis.

CATÉGORIE « C »

1 Madrassi (Ange).

MADAGASCAR

Cadre local des contributions indirectes.

Commis de 4e classe.

CATÉGORIE « D »

1 Maes (Emile).

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TELEGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 22 mars 1956.	
350 ..	Etats-Unis	1 $ U.S.A	350 . (1)	.... ..	.... ..	350...	.... ..
350 45	Canada	1 $ Can	.... ..	.... ..	.... ..	350 45	.... ..
463 20	Côte Fre Somalis	100 F Djib	464 9727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
2793 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
8396 ..	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8396 ..	.... ..
705 20	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	705 25	705 13
5086 50	Danemark	100 c. d	5067 22	5029 25	5108 25	5088 ..	5087 ..
984 70	Gde-Bretagne...	1 liv st	980 ..	972 65	987 35	984 85	984 75
56 14	Italie	100 lire	56 009	55 59	56 43	56 14	.... ..
4921 ..	Norvège	100 c. n	4900 ..	4863 50	4937 ..	4922 ..	4921 ..
9242 ..	Pays-Bas	100 fl.	9216 32	9141 60	9279 50	9246 ..	9245 ..
6715 50	Suède	100 c. s.	6705 623	6718 ..	6816 50	6776 50	.... ..
8038 ..	Suisse	100 f. s	8008 98	7944 ..	8064 ..	8038 50	8037 50
1334 ..	Autriche	100 sch.	1346 43	1336 85	1356 25	1336 25	.... ..
1013 ..	Egypte	1 liv ég.	1005 04	997 ..	1013 ..	1012 ..	.... ..
1216 ..	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1219 50	1218 ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 40	Yougoslavie.....	100 din	116 666	115 70	117 60	117 40	.... ..

Zone C. F. A.	100 F C. F. A	200
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	550
Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam...	100 piastres.....	1000

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

		AU 15 MARS 1956	AU 8 MARS 1956
ACTIF			
Encaisse or		301.204.302.426 »	301.204.302.426 »
Disponibilités à vue à l'étranger		178.235.600.000 »	178.235.600.000 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		181.100.000.000 »	184.600.000.000 »
Monnaies divisionnaires		18.077.215.891 »	17.157.211.818 »
Comptes courants postaux		32.970.115.346 »	33.586.080.884 »
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.849.114.743 »	3.849.114.743 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (2)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (3)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (4)		183.000.000.000 »	183.000.000.000 »
Avances spéciales à l'Etat (5)		32.200.000.000 »	55.800.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	621.313.253.089 »		
Effets escomptés sur l'étranger	299.263.478 »		
Effets garantis par l'office des céréales (6)	19.941.107.358 »	1.329.431.078.182 »	1.335.911.202.505 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	687.880.454.257 »		
Effets négociables achetés en France (7)		162.880.402.651 »	172.530.881.272 »
Avances à 30 jours sur effets publics		6.728.700.000 »	5.883.800.000 »
Avances sur titres		8.026.176.556 »	8.150.677.896 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (8)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		25.642.238.156 »	12.653.273.203 »
Divers		49.849.983.025 »	49.952.876.832 »
Total		2.989.323.907.126 F	3.018.635.005.419 F
PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		2.796.949.320.405 »	2.839.446.892.425 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	98.066.223 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	72.765.528 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	54.226.141.054 »	118.897.611.322 »	118.830.116.597 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds ; dispositions et autres engagements à vue	64.500.638.517 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		307.824.529 »	307.824.529 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		72.960.545.120 »	59.841.566.118 »
Total		2.989.323.907.126 F	3.018.635.005.419 F

(1) (Convention du 27 juin 1940).

(2) (Loi du 9 juin 1857, convention du 19 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1917, loi du 29 mars 1947).

(3) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 29 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).

(4) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947, convention du 22 janvier 1953 approuvée par la loi du 23 janvier 1953).

(5) (Convention du 11 juillet 1953 approuvée par la loi du 11 juillet 1953).

(6) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1944).

(7) (Décret du 17 juin 1938).

(8) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

(9) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).

(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857)

Certifié conforme aux écritures :
Le Gouverneur,
W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	3 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE ANONYME des IMMEUBLES de PARIS

AU CAPITAL DE 17.000.000 DE FRANCS

18, RUE VIGNON, PARIS

R. C.: Seine n° 141940.

Obligations 5 1/2 0/0 1930.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 289 obligations sorties au tirage du 6 mars 1956 constituant le solde des 408 obligations du vingt et unième amortissement, 119 ayant été rachetées et livrées à la date du tirage;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
21	56	1.589	56	2.837	56
53	56	1.611	56	2.854	56
58	56	1.615	56	2.928	56
146	55	1.627	56	2.933	56
159	56	1.632	56	2.934	56
217	56	1.633	56	2.961	56
254	56	1.644	56	2.987	56
342	56	1.647	55	3.019	56
359	56	1.708	55	2.056	56
464	56	1.710	55	3.095	56
533	56	1.753	56	3.136	56
547	56	1.756	56	3.251	56
552	56	1.784	56	3.259	56
592	56	1.785	56	3.317	56
610	56	1.926	56	3.397	56
612	56	2.007	56	3.439	55
651	56	2.056	56	3.454	56
662	56	2.057	56	3.455	56
692	56	2.103	56	3.486	56
724	56	2.110	55	3.493	56
742	56	2.135	56	3.495	56
757	56	2.137	56	3.566	56
764	55	2.197	56	3.663	56
814	56	2.219	56	3.686	56
836	56	2.319	56	3.705	56
878	56	2.338	56	3.730	56
962	56	2.425	56	3.736	56
973	56	2.452	56	3.741	55
1.048	56	2.453	56	3.747	56
1.052	56	2.458	56	3.833	56
1.104	56	2.470	56	3.841	56
1.219	56	2.501	56	3.850	56
1.221	56	2.578	56	3.851	56
1.230	56	2.633	56	3.857	56
1.252	56	2.656	56	3.873	56
1.331	56	2.675	56	3.936	56
1.385	56	2.685	56	3.986	56
1.390	56	2.691	56	4.012	56
1.405	56	2.728	56	4.036	56
1.429	55	2.732	56	4.050	56
1.466	56	2.743	56	4.052	56
1.481	56	2.750	56	4.054	56
1.483	56	2.756	56	4.065	55
1.498	56	2.773	56	4.109	55
1.554	56	2.782	56	4.115	56
1.581	56	2.826	55	4.134	56
4.144	56	6.323	55	7.894	56
4.263	56	6.333	56	7.919	56
4.283	56	6.354	56	7.939	56
4.299	55	6.361	56	7.950	56
4.366	56	6.380	56	7.952	55
4.385	56	6.403	56	8.064	55
4.386	56	6.419	56	8.239	56
4.407	56	6.441	56	8.249	55
4.417	56	6.532	56	8.257	56
4.435	56	6.538	56	8.259	56
4.449	56	6.541	55	8.295	56
4.450	55	6.548	56	8.232	56
4.456	56	6.549	56	8.341	56
4.516	56	6.558	56	8.421	56
4.534	55	6.569	56	8.429	56
4.648	56	6.585	56	8.446	56
4.653	56	6.645	56	8.472	56
4.654	55	6.647	56	8.516	56
4.655	56	6.648	56	8.520	55
4.697	56	6.705	56	8.522	56
4.806	56	6.843	56	8.526	55
4.831	55	6.868	56	8.635	56
4.873	56	6.889	56	8.655	55
4.921	55	6.922	56	8.659	56
5.031	56	6.935	56	8.674	55
5.117	56	6.956	56	8.720	56
5.120	55	6.987	56	8.746	56
5.138	56	7.149	56	8.755	56
5.153	56	7.165	56	8.756	56
5.154	56	7.201	56	8.801	55
5.211	56	7.275	56	8.834	56
5.269	56	7.293	56	8.840	56
5.273	56	7.332	56	8.879	56
5.289	56	7.333	56	8.888	56
5.299	56	7.353	56	8.925	56
5.300	56	7.354	56	9.020	56
5.314	56	7.355	56	9.072	56
5.425	56	7.360	56	9.127	56
5.431	55	7.368	56	9.129	56
5.451	56	7.416	56	9.133	56
5.476	56	7.555	56	9.237	56
5.530	56	7.569	56	9.271	56
5.559	56	7.587	56	9.317	56
5.562	56	7.631	56	9.365	56
5.600	56	7.637	56	9.371	56
5.609	56	7.673	56	9.402	55
5.638	56	7.677	56	9.422	56
5.694	56	7.683	56	9.491	56
5.762	56	7.766	56	9.527	56
5.823	56	7.767	56	9.574	56
5.845	56	7.772	56	9.585	56
5.849	56	7.785	56	9.599	56
5.851	56	7.797	56	9.603	56
5.855	56	7.817	56	9.744	55
5.893	56	7.823	56	9.757	56
5.904	56	7.852	55	9.780	56
5.932	56	7.855	56	9.825	56
6.119	56	7.857	56	9.851	55
6.160	56	7.867	55	9.854	56
6.211	56	7.871	56	9.917	56
6.243	56	7.893	56	9.981	56
6.248	56				

Les obligations désignées par le sort en 1956 seront remboursables à partir du 15 avril 1956 à 1.001 F, coupon n° 53 attaché, aux caisses des établissements suivants:

Banque transatlantique, 17, boulevard Haussmann, Paris;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris.

Société Minière et Métallurgique du Périgord

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 MILLIARD 375 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 91, RUE JOUFFROY, PARIS (17e)

R. C.: Seine 299563 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse le nombre d'obligations 4 0/0 1943 correspondant au treizième amortissement prévu pour le 15 avril 1956.

En conséquence, il n'y a pas lieu de procéder à un tirage au sort.

A ce jour, aucun amortissement par tirage au sort n'a été effectué sur cet emprunt.

SOCIETE des PAPETERIES de FRANCE

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 mars 1956: page 2580, Obligations 5 0/0 1930, 2e colonne de chiffres, au lieu de: « 11.691 à 11.700 », lire: « 15.691 à 15.700 ».

COMPAGNIE FRANÇAISE THOMSON-HOUSTON

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 mars 1956 : page 2698, 1re colonne, au lieu de: « Obligations 6 1/2 0/0 1929 », lire: « Obligations 6 1/2 0/0 1919 ».

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

Etablissements de Saint-Galmier (Loire) — Source Badoit

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 57.750.000 F

SIÈGE SOCIAL: A SAINT-GALMIER (LOIRE)

R. C.: Montbrison n° 55-B 33.

La société a, jusqu'au 15 février 1956, procédé au rachat, en sus des 519 obligations 5,25 0/0 1928 dont l'amortissement était prévu jusqu'à cette date, de 8 obligations qui s'imputeront, conformément aux conditions de l'émission et à la décision du conseil d'administration, sur le remboursement à échéance du 15 février 1957, en sorte qu'il n'y a pas eu lieu à tirages au sort et qu'il restait, au 15 février 1956, 1.813 obligations à amortir.

Le conseil d'administration.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. René-Jacques Klopfstein, né le 7 novembre 1904 à Troyes (Aube), demeurant à Paris (12e), 4, avenue Dorian, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur, Jean-Pierre Klopfstein, né le 28 août 1940 à Paris (12e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Varaine.

M. Claude-Maurice Klopfstein, né le 16 décembre 1933 à Boulogne-Billancourt (Seine), demeurant à Paris (12e), 4, avenue Dorian, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Varaine.

M. Cortada (Georges), né le 26 août 1894 à Narbonne (Aude), demeurant à Saint-Etienne (Loire), 29, rue Royet, naturalisé Français par décret du 25 novembre 1919, marié à dame Moulardé, le 7 juillet 1923, à Saint-Etienne; Mlle Cortada (Germaine-Gilberte-Georgette), fille unique du précédent, née à Saint-Etienne (Loire) le 8 août 1921, demeurant à Saint-Etienne (Loire), 29, rue Royet, déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Cortade, pour se nommer à l'avenir Cortade au lieu de Cortada, et ce aux fins d'adapter à la phonétique et l'orthographe françaises leur nom à consonance étrangère.

M. Arifont (Roger-Louis-Maurice), né le 7 novembre 1920 à Tébourba (Tunisie), demeurant à Pont-du-Fahs (Tunisie), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur Jean-Claude-François-Alphonse, né le 25 décembre 1955 à Saint-Germain, près Tunis, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'adjoindre à son nom patronymique celui de Laurier, pour s'appeler désormais Arifont-Laurier.

Mme Lucienne Desaphy, demeurant à Clermont-Ferrand, 7, rue des Gras, agissant en qualité de tutrice légale de son fils mineur Peverini (Michel), né le 25 juillet 1946 à Clermont-Ferrand, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de faire substituer au nom patronymique de ce mineur celui de Desaphy.

M. Pompier (Jules), né à Espagnagol-de-Beynat (Corrèze) le 18 septembre 1919, et domicilié à Nîmes, 56, rue Nationale, agissant tant en son nom personnel que pour sa fille mineure Christiane-Maryse, née à Chartres (Eure-et-Loir) le 26 mars 1947, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique Pompier celui de Pontier.

M. Ferdinand Despinas, né le 17 octobre 1916 à Alexandrie (Egypte), demeurant rue El-Ahram, à Port-Saïd (Egypte), agissant tant en son nom personnel qu'en celui de ses enfants mineurs: Monique-Marie-France-Anne, née à Ismaïlia (Egypte) le 12 juillet 1948, et Anne-Marie-Fernande, née à Ismaïlia (Egypte) le 28 mai 1951, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Despinasse.

M. Mercey (Pierre), né le 28 juillet 1934 au Perreux (Seine), demeurant, 90, rue Jouffroy, Paris (17e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Pascal.

Mme Marie-Roselise Fortin, née Payen, le 10 février 1919 à Basse-Terre (Guadeloupe), domiciliée à Chartres (Eure-et-Loir), 38, faubourg la Grappe, agissant en qualité de tutrice naturelle et légale de son fils mineur Jacques-René-Charles Payen, né à Fontainebleau (Seine-et-Marne) le 18 juillet 1945, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de ce mineur celui de Fortin.

AVIS DIVERS

Les Soudières Réunies La Madeleine-Varangéville

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 801.032.000 F

SIÈGE SOCIAL: 3, AVENUE HOCHE, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 55-B 12275.

Obligations 1/2 0/0 1951 de 10.000 F nominal.

MM. les obligataires sont informés qu'il sera procédé, le 13 avril 1956, à quinze heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort des obligations qui doivent être remboursées le 1er juin 1956.

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

Le 27 avril 1956, à dix heures, il sera procédé en séance publique, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, au tirage au sort de 750 obligations 3 0/0 1890, remboursables à partir du 1er juin 1956

Société anonyme pour l'EXPLOITATION D'IMMEUBLES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 11, RUE LOUIS-LE-GRAND, PARIS

R. C.: Seine n° 227043 B.

Les actionnaires de la Société anonyme pour l'exploitation d'immeubles sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 14 avril 1956, à onze heures trente, au siège social.

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration;
2° Rapports du commissaire des comptes;
3° Approbation des comptes et du bilan de l'exercice 1955, arrêtés au 31 décembre 1955 et affectation du bénéfice de l'exercice;
4° Renouvellement du conseil d'administration;
5° Nomination du commissaire des comptes pour une nouvelle période de trois ans;
6° Autorisation, en tant que de besoin, aux administrateurs ayant des intérêts dans des sociétés ou entreprises en relations d'affaires avec la société.

L'assemblée se compose de tous les actionnaires possédant au moins une action.

Pour assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions devront avoir déposé leurs titres cinq jours au moins avant l'assemblée au siège social.

Le conseil d'administration.

UNIVERSITÉ DE MONTREAL BIBLIOTHÈQUE

Société anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est

CAPITAL: 8.170.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 25, RUE DE CLICHY, PARIS (9e)

R. C.: Seine n° 54-B 5800.

Obligations 4 1/2 0/0 de 5.000 F nominal (émission 1947).

Les porteurs des obligations 4 1/2 0/0 de 5.000 F, émission de 1947, de la Société anonyme des forges et aciéries du Nord et de l'Est sont informés que le coupon n° 9, de 225 F brut, sera mis en payement, à partir du 15 avril 1956, aux caisses des établissements ci-après désignés, aux taux de 225 F pour les obligations nominatives et 225 F pour les obligations au porteur:

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris;
Au Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, à Paris, et 4, rue Jean-Roisin, à Lille;
A l'Union des mines, 9, rue Louis-Murat, à Paris;
Au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris;
A la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris;
A la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris;
Au Crédit commercial de France, 20, rue La Fayette, et 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris;
A la banque L. Dupont et Ce, 26, avenue du Président-D.-Roosevelt, à Paris;
Au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris,
et dans leurs sièges, agences et succursales en France.

Compania Minera Unificada del Cerro de Potosi

MM. les actionnaires sont avisés que l'assemblée générale ordinaire aura lieu dans les bureaux de la compagnie, à Buenos Aires, le 20 avril 1956, à dix-sept heures trente.

1° Approbation des comptes de l'exercice 1955;
2° Questions diverses.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901)

23 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association française des experts de la coopération technique Afecotec.** But: contribuer à une meilleure connaissance par les ingénieurs et techniciens français des problèmes de développement des nations étrangères en vue de la formation des experts d'assistance technique nécessaires. Siège social: 19, rue Blanche, Paris.

23 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. **L'Aide aux misères de France.** But: venir en aide par tous les moyens aux enfants, vieillards, deshérités et aux différents cas tragiques. Siège social: 1, rue Mondétour, Paris.

23 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. **Comité départemental de Loir-et-Cher de l'association des réfractaires et maquisards de France.** But: défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres en dehors de toutes questions politiques, religieuses ou personnelles. Siège social: 4, rue de l'Ecu, Romorantin (Loir-et-Cher).

23 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association Art-Sports-Santé.** But: pratique de l'éducation physique et des sports, gymnastique harmonique, rythmique, artistique et acrobatique. Siège social: 56, rue Beaunier, Paris.

23 février 1956 Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Société communale de chasse de Villers-lès-Guise.** But: protection et repeuplement du gibier et destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Villers-lès-Guise (Aisne).

29 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture du Vigan. **Groupement cynégétique interdépartemental des Cévennes.** But: favoriser la protection du gibier et son repeuplement, répression du braconnage. Siège social: mairie du Vigan (Gard).

2 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association « L'Entr'aide ».** But: organisation de séances théâtrales, de réunions familiales, de kermesses. Siège social: à Maubeuge (Nord), 314, route de Valenciennes.

5 mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association des œuvres sociales de la poudrerie nationale de Vonges.** But: coordonner et développer les activités sociales, artistiques, culturelles et sportives. Siège social: poudrerie nationale de Vonges.

5 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **Ecurie Limagne.** But: pratique de l'auto-moto sport. Siège social: café Glacier, 4, boulevard de la Halle, Issoire (Puy-de-Dôme).

5 mars 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Association populaire familiale intercommunale de Champagne-sur-Seine—Saint-Mammès.** But: grouper les familles de conditions ouvrières ou appartenant au milieu populaire, pour l'étude et la défense de leurs droits et de leurs intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social: 10, rue du Vieux-Clos, à Champagne-sur-Seine.

5 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Club des cinéastes et photographes amateurs de Méry-sur-Oise et environs.** But: propager, enseigner et développer par la connaissance et l'étude technique et pratique les arts photographiques et cinématographiques. Siège social: mairie de Méry-sur-Oise (Seine-et-Oise).

5 mars 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Culture et cinéma de Garches.** But: aider au développement de l'éducation populaire, particulièrement en matière de cinéma. Siège social: 16, rue de la Côte-Saint-Louis, Garches.

6 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Nérac. **La Pétanque réaupaise.** But: pratique du jeu de boules provençal et pétanque. Siège social: café Capdeville, à Réaup (Lot-et-Garonne).

6 mars 1956 Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Cercle omni-sports de la caisse primaire de sécurité sociale de Maubeuge.** But: pratique des sports en général. Siège social: place de la Grisoëlle, Maubeuge (Nord).

6 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Syndicat d'initiative de Saint-Jean-de-Boiseau.** But: propagande en faveur de la commune et organisation de fêtes. Siège social: mairie de Saint-Jean-de-Boiseau (Loire-Inférieure).

6 mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Comité des fêtes du Tasta-la-Garosse.** But: organisation de fêtes. Siège social: chez M. Baronnet, au Tasta, Saint-André-de-Cubzac.

6 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Judo-club réolais.** But: pratiquer le judo et le jiu-jitsu, diffuser et encourager ce sport. Siège social: 71, rue Armand-Caduc, la Réole (Gironde).

6 mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Comité de défense des intérêts de la cité provisoire du Champ-de-Mars à la Rochelle.** But: défense des intérêts et entr'aide. Siège social: cité du Champ-de-Mars, bâtiment T, à la Rochelle.

6 mars 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Club aérien « Les Cerfauts ».** But: développer la connaissance de l'aéronautique sous toutes ses formes. Siège social: 170, avenue de Paris, à Vincennes.

6 mars 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Culture et cinéma du XIIIe.** But: aider au développement de l'éducation populaire en tout domaine, particulièrement en matière de cinéma. Siège social: 53, rue de Patay, à Paris.

7 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Les Ormeaux.** But: grouper les associés en vue de la construction en commun de maisons d'habitation familiales sur un terrain loti par la commune de Querqueville. Siège social: mairie de Querqueville (Manche).

7 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. **Association de parents d'élèves du collège de jeunes filles de Nontron.** But: liaison entre les parents d'élèves et les autorités supérieures du collège. Siège social: collège de Nontron (Dordogne).

7 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Foyer laïc et culturel de Saint-Joachim.** But: permettre aux jeunes d'employer utilement et agréablement leurs loisirs et de participer à des activités culturelles. Siège social: école publique de filles, Saint-Joachim (Loire-Inférieure).

7 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **Association des donneurs de sang de Châtellerault.** But: réunir tous les donneurs de sang de la région de Châtellerault. Siège social: mairie de Châtellerault (Vienne).

8 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Conseil de parents d'élèves des écoles laïques de Hodeng-au-Bosc.** But: permettre aux parents des élèves de l'école de veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: école de Hodeng-au-Bosc (Seine-Maritime).

8 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Amicale des parents d'élèves et des amis de l'école maternelle de Beuzeville.** But: établir un lien plus étroit entre les familles et l'école, développer les activités artistiques et manuelles. Siège social: école maternelle, route de Cormeilles, Beuzeville (Eure).

8 mars 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement amical des anciens élèves de Jean-Paul Laurens.** But: perpétuer le souvenir du Maître et venir en aide en toutes circonstances à ses membres. Siège social: 29, avenue de Versailles, Paris.

9 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Saint-Paul Sports.** But: formation physique et morale de la jeunesse Saint-Pauloise, ainsi que la pratique de tous les sports, en particulier du rugby à XV. Siège social. café des Sports, avenue de la Liberté, Saint-Paul-les-Dax (Landes).

9 mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Amicale laïque de Saint-Bonnet-de-Valclérieux.** But: diffuser la pensée laïque et promouvoir l'éducation populaire. Siège social: écoles publiques de Saint-Bonnet-de-Valclérieux.

9 mars 1956. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association amicale des anciens et anciennes élèves et amis des écoles publiques de Pouyastruc.** But: défendre l'école laïque, établir un lien entre les anciens et anciennes élèves et les amis de l'école, prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire. Siège social: école publique de garçons de Pouyastruc.

9 mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Comité d'aménagement du paysage urbain et rural.** But: exalter, défendre et mettre en valeur les sites naturels et les édifices urbains et ruraux, privés et publics. Siège social: mairie de Thorigné-sur-Due.

9 mars 1956. Déclaration à la préfecture du Cher. **Amicale des anciens du Cajo à Vierzon.** But: resserrer les liens d'amitié existant entre tous les anciens membres du Cajo, venir en aide à ses membres et soutenir la Société Cajo. Siège social: café Laroche, 48, rue Karl-Marx, Vierzon.

10 mars 1956. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Conseil départemental des parents d'élèves des écoles laïques du département des Deux-Sèvres.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: 118, avenue de Paris, Niort.

10 mars 1956. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Amicale de l'Aube des anciens de la Division Leclerc, 2e division blindée.** But: assurer la liaison entre la maison mère de Paris et les adhérents résidant dans l'Aube. Siège social: 44, boulevard Carnot, à Troyes.

10 mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Philatélique-Club nantais.** But: faire connaître aux jeunes la beauté et l'historique du timbre et le vrai sens de la philatélie. Siège social: 1, rue Jeanne-d'Arc, à Nantes.

12 mars 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement de défense des télespectateurs 441 lignes.** But: défense des intérêts de ses adhérents. Siège social: 86, avenue Foch, Fontenay-sous-Bois.

12 mars 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Le Foyer sacerdotal.** But: procurer de préférence aux membres du clergé séculier et régulier une maison d'accueil et un centre culturel. Siège social: 1, rue Jean-Dolent, à Paris.

12 mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Centre de productivité et de développement économique de Normandie.** But: encourager les initiatives et entreprendre les actions tendant à promouvoir l'accroissement de la productivité. Siège social: 2, rue du Petit-Salut, Rouen.

12 mars 1956. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Groupement amateurs de sports aériens (G. A. S. A.).** But: initiation de la jeunesse à la construction d'avions légers, de planeurs pour la pratique, aux moindres frais, de tous sports aériens et obligatoirement de l'éducation physique. Siège social: aérodrome de la Llabanère, Perpignan.

12 mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des brancardiers secouristes de la Talaudière.** But: formation de nouveaux brancardiers secouristes, œuvres sociales d'entr'aide. Siège social: mairie de la Talaudière.

12 mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Hospice Saint-Pierre.** But: location d'un immeuble appartenant à la commune de Ligné, pour y installer un hospice de vieillards. Siège social: hospice de Ligné.

13 mars 1956. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. **Les Joyeux Compagnons.** But: œuvres de bienfaisance. Siège social: hôtel Moderne, 5, avenue du Commandant-Dumont, à Gap.

13 mars 1956. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Société de chasse « La Saint-Hubert ».** But: réglementation de la chasse, repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Laître-sous-Amance.

13 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. **Judo-Club et Self-Défense de Sainte-Geneviève-des-Bois.** But: pratique du judo et du jiu-jitsu, diffusion et encouragement de ce sport. Siège social: 47, boulevard Saint-Michel, Sainte-Geneviève-des-Bois (Seine-et-Oise).

13 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Guelma. **Aéro-Club de Guelma.** But: propager et stimuler le goût de l'aviation. Siège social: rue Sainte-Hélène, à Guelma (Constantine).

13 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Centre d'études techniques agricoles de la Garenne.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leurs fermes et d'en améliorer la rentabilité. Siège social: mairie de Thillois (Marne).

13 mars 1956. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Ciné-Club Universitaire.** But: séances de cinéma à titre culturel. Siège social: 3 et 5, rue de la Croix-d'Or, Montpellier.

13 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Jonzac. **Photo Ciné-Club de Jonzac.** But: encouragement, protection et étude de l'art photographique. Siège social: immeuble Bouchet, avenue Thiers, à Jonzac (Charente-Maritime).

14 mars 1956. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association locale des aides familiales rurales de Rodez.** But: aide aux familles. Siège social: Maison de la Famille, 9, boulevard Denys-Puech, Rodez.

14 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Amicale des donneurs de sang bénévoles lexoviens.** But: faire respecter sur le plan régional le code du donneur de sang, soutenir les intérêts des adhérents auprès des pouvoirs publics régionaux, fournir une aide technique et morale aux membres, créer un centre de relations amicales, examiner tous les litiges qui pourraient survenir en liaison avec le centre régional de transfusion sanguine. Siège social: rue de Paris, hôpital-hospice de Lisieux (Calvados).

14 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Argelès. **Boule sportive argelésienne.** But: pratiquer le jeu de la pétanque, créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de solidarité. Siège social: café du Centre, Argelès (Hautes-Pyrénées).

15 mars 1956. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Association de défense sanitaire du Lauragais Castelnaudary.** But: assurer le dépistage des animaux tuberculeux en vue de leur abattage. Siège social: 2, place de la République, Castelnaudary.

15 mars 1956. Déclaration à la préfecture de Mâcon. **La Boule mazillonne.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: mairie de Mazille.

15 mars 1956. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Caméra-Club de Vaucresson et ses environs.** But: développement de la technique et de l'art photographique et cinématographique dans le public et les écoles. Siège social: 61, boulevard de la République, Marnes-la-Coquette.

15 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Les Pêcheurs de l'Ostrevent.** But: affermage de lots de pêche sur le territoire de la région; concourir à la lutte contre le braconnage et la pollution des rivières; encourager la surveillance; assurer la destruction des animaux nuisibles et le repeuplement des cours d'eau. Siège social: salle de la mairie, hôtel de ville, Bouchain (Nord).

15 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association générale des mutilés et réformés de la légion étrangère.** But: maintien des sentiments de solidarité et d'entr'aide parmi tous ses membres; protection de leurs intérêts moraux et matériels et des droits qu'ils ont acquis du fait de leurs blessures ou maladies contractées au combat et leur défense devant les tribunaux des pensions. Siège social: relais Sainte-Victoire, Puyloubier (Bouches-du-Rhône).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

16 mars 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération des colonies de vacances familiales (F. C. V. F.).** But: formation de cadres pour les colonies de vacances d'enfants et d'adolescents. Siège social: 31, rue Médéric, Paris.

16 mars 1956. Déclaration à la préfecture du Nord. **Cercle amical du tourisme.** But: créer et resserrer entre les membres du cercle un esprit de camaraderie et de compréhension, de solidarité et d'entr'aide. Siège social: taverne du Coq-Hardi, place de la Gare, Lille.

16 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association familiale « Elizagaraya », à Arbouet.** But: défendre les droits et intérêts moraux et matériels des familles adhérentes et de toutes les familles. Siège social: maison « Elizagaraya », à Arbouet (Basses-Pyrénées).

17 mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Groupement de défense des usagers des tramways et autobus de la ville de Nantes.** But: association d'usagers de tramways et autobus désireux de voir améliorer les conditions de transports urbains et suburbains. Siège social: café Tout-Va-Mieux, place de la Bourse, Nantes.

19 mars 1956. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **L'exploration sous-marine.** But: exploration sous-marine. Siège social: 11, quai des Docks, Nice.

19 mars 1956. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Centre laïc culturel de la jeunesse et de la famille.** But: répondre aux besoins physiques, affectifs et culturels des jeunes et de leur famille. Siège social: patronage laïc Saint-Roch, à Nice.

MODIFICATIONS

7 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. Le **Groupement catholique de parents d'élèves des lycées et collèges de Saint-Germain-en-Laye** transfère son siège social du 12, rue de Lorraine, au 53, rue du Maréchal-Joffre, à Saint-Germain-en-Laye.

12 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Le **Club sportif populaire auchellois** transfère son siège social du café Courquin, rue Jean-Jaurès, à Auchel, au café Nowak, 28, rue Georges-Bernard, à Auchel (Pas-de-Calais).

19 février 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. L'association Au Secours des vieux change son titre, qui devient: **Aide à nos vieux amis** de la ville de Versailles. Siège social: 17, rue Berthier, Versailles.

20 février 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. La Gaule de Villennes-Poissy déclare qu'à la suite de sa fusion avec l'Association des Pêcheurs d'Andrésy et de Carrières-sous-Poissy à Andrésy et des Chevesnes de Fin-d'Oise, à Conflans-Sainte-Honorine, des modifications ont été apportées aux statuts et au titre, qui sera dénommé: **Association de pêche et de pisciculture de Basse-Seine et d'Oise,** et dont le siège social reste fixé à la mairie de Villennes-sur-Seine.

20 février 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. Fusion des associations Les Pêcheurs d'Andrésy et de Carrières-sous-Poissy et de La Gaule de Villennes-Poissy, qui prennent le titre d'**Association de pêche et de pisciculture de la Basse-Seine et d'Oise.** Siège social: mairie de Villennes-sur-Seine.

20 février 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. Fusion des associations Les Chevesnes de Fin-d'Oise et de La Gaule de Villennes-Poissy, qui prennent le titre d'**Association de pêche et de pisciculture de la Basse-Seine et d'Oise.** Siège social: mairie de Villennes-sur-Seine.

21 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. La Société d'escrime de Cannes change son titre, qui devient: **Cercle d'escrime de Cannes,** et transfère son siège social du Gallia-Tennis-Club, angle boulevard de Strasbourg-boulevard Montfleury, Cannes, à l'hôtel Carlton, boulevard de la Croisette, Cannes (Alpes-Maritimes).

25 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. L'**Association des instructeurs professionnels de la D. C. A. N. (Direction des constructions et armes navales) de Brest** transfère son siège social de chez le secrétaire, M. Queffelec (Jacques), 16, rue Navarin, Brest, chez le président, M. Queffelec (Jacques), 4, rue Le Miniby, Brest (Finistère).

28 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Le **Club vélocipédique béthunois** transfère son siège social du café du Globe, Grande-Place, à Béthune, au café Faidherbe, rue Sadi-Carnot, à Béthune (Pas-de-Calais).

28 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. Le Centre culturel d'adolescents de la rive gauche (M. J. C.) change son titre qui devient: **Maison des Jeunes et de la culture, centre Saint-André-des-Arts,** et transfère son siège social du 21, rue Casimir-Perier au 67, rue Saint-André-des-Arts, Paris.

1er mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Gironde. La Vaillante change son titre qui devient **Association sportive cambaise.** Siège social: salle des fêtes, Cambes.

1er mars 1956. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. Le **Comité du Centre de la fédération française boutiste du jeu provençal et pétanque** transfère son siège social du bar Eldorado, place Chapelle-de-Jaude, Clermont-Ferrand, au bar Roi de la Bière, 4, rue Saint-Dominique, Clermont-Ferrand.

3 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. La Société colombophile Entente Blanc-Mesnil-Drancy change son titre, qui devient: **Entente Blanc-Mesnil-Drancy-Aulnay-sous-Bois.** Siège social: café Gerard, place Pasteur, Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise).

9 mars 1956. Déclaration à la préfecture de police. Le **Foyer « Où vas-tu », mouvement laïque des auberges de jeunesse** transfère son siège social du 28, rue Cavé, Levallois, au 7, rue Martissot, Clichy.

9 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. Le Syndicat d'initiative de Six-Fours-la-Plage change son titre qui devient: **Syndicat d'initiative de Six-Fours-la-Plage—le Brusc** et transfère son siège social de la salle Verte, rue République, à Six-Fours, à l'agence Lilio, au Brusc (Var).

10 mars 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. La Section locale du groupement interdépartemental de Seine-et-Oise de la fédération nationale des mutilés et invalides du travail change son titre, qui devient. **Fédération nationale des mutilés et invalides du travail, section locale de Versailles,** et transfère son siège social du 17, rue du Pont-aux-Choux, Paris, au 8, rue Saint-Simon, Versailles.

13 mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Vienne. Le **Cercle de judo de Poitiers** transfère son siège social du 35, rue du Marché, Poitiers, au 15, rue des Cordeliers, Poitiers.

13 mars 1956. Déclaration à la préfecture de police. Le Centre de Saint-Florent change son titre qui devient: **Centre de formation sous-marine de Saint-Florent.** Siège social: 11, rue de Sèvres, Paris.

15 mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Gironde. L'Amicale des fêtes de la Bastide change son titre, qui devient: **Amicale des fêtes de bienfaisance Benauge-Tregey.** Siège social: 2, rue Mozart, Bordeaux-Bastide.

DISSOLUTIONS

20 février 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Les Chevesnes de Fin-d'Oise.** Dissolution de l'association. Siège social: mairie de Villennes-sur-Seine.

20 février 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Les Pêcheurs d'Andrésy et de Carrières-sous-Poissy.** Dissolution de l'association. Siège social: mairie de Villennes-sur-Seine.

27 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Club haltérophile compiégnois.** Dissolution du club. Siège social: café de Paris, Compiègne (Oise).

27 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Lesparre. **L'Espoir du Grand Passage.** Dissolution de l'association. Siège social: résidence du docteur Jean Meignié, à Hourtin (Gironde).

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

20 février 1956. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 12 mars 1956.) **Mouvement de révolution nationale vietnamienne à l'étranger.** But: promouvoir un rassemblement des Vietnamiens résidant en France en vue d'édifier un Viet-Nam indépendant. Siège social: 14 *bis*, rue de l'Arbalète, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.